



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/44/PV.22

13 octobre 1989

FRANCAIS

Quarante-quatrième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 22e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 6 octobre 1989, à 10 heures

Président :	M. GARBA	(Nigéria)
Puis :	M. ADOUKI (Vice-Président)	(Congo)
Puis :	M. GARBA	(Nigéria)
Puis :	M. VRAALSEN (Vice-Président)	(Norvège)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de

Mme de St. Jorre (Seychelles)
M. Filali (Maroc)
M. Kravets (République socialiste soviétique d'Ukraine)
M. Al-Eryani (Yémen)
M. Shamuyarira (Zimbabwe)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 5.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

Mme de St. JORRE (Seychelles) : C'est un grand honneur pour moi que de prendre la parole aujourd'hui devant notre assemblée. Il m'est agréable, Monsieur le Président, de vous adresser les félicitations des Seychelles pour votre élection, qui témoigne de la confiance que vous portent toutes nos délégations. En vous choisissant, l'Assemblée générale des Nations Unies rend un hommage spécial au Nigéria et, au-delà, à l'Afrique.

Qu'il me soit également permis de rendre hommage au Secrétaire général des Nations Unies pour son dévouement et les efforts inlassables qu'il déploie au service de la paix et du développement.

Depuis son origine, l'Organisation des Nations Unies a rempli un rôle essentiel. Il n'y a pas lieu d'élaborer sur les résultats de son action. Nous savons qu'elle est restée ce lieu unique où les solutions pacifiques ont été sans cesse recherchées. Par le seul témoignage de cette aspiration et cette persévérance, elle symbolise ce qu'il y a de meilleur dans la communauté internationale. Au moment de sa naissance, l'Organisation des Nations Unies ne comptait que 50 Etats. Aujourd'hui, plus de 40 ans plus tard, ce nombre a plus que triplé, mais, tout comme à l'aube de son existence, l'ONU a besoin du soutien, du renforcement de l'entente de coopération de tous les pays qui partagent la légitimité de ses idéaux. Le Préambule de sa charte, "Nous, peuples des Nations Unies...", appelle précisément à cette attitude de compréhension mutuelle.

Grâce à la coopération de la communauté internationale, nous avons devant nous un monde qui diffère en tout de ce que l'humanité a connu il y a 50 ans, 100 ans et plus. Dans un monde où, d'année en année, les pays deviennent toujours plus interdépendants, tous les problèmes auxquels nous devons faire face acquièrent un caractère universel.

La quête laborieusement menée par les Nations Unies sous le signe de l'entente, de la détente et des négociations a, sans nul doute, polarisé nos ferveurs et nos énergies, pour un monde plus juste et plus équilibré.

En revanche, la tâche est loin d'être achevée en ce qui concerne la paix et le désarmement, l'endettement et la famine, l'environnement et sa sauvegarde.

Mme de St. Jorre (Seychelles)

C'est pourquoi il est impératif d'adopter une stratégie positive et des résolutions aussi concrètes que possible pour faire face à ces dangers qui font, hélas, plus que nous menacer.

Nous pouvons d'ores et déjà affirmer que ce qui nous rapproche est immensément plus vaste que ce qui nous divise. Au cours de l'année passée, les peuples du monde ont déployé des efforts multiples pour la défense de la paix et pour le développement. Il est possible d'en apprécier les résultats positifs qui ont été obtenus, et nous savons tous que plusieurs réalisations ont vu le jour grâce aux Nations Unies. Le climat de détente et de paix doit maintenant être renforcé dans toutes les parties du monde, y compris la région de l'océan Indien. C'est dans cet esprit que nous espérons vivement que les arsenaux militaires et nucléaires seront démantelés dans un proche avenir. Pour ce faire, il est impératif que tous les pays concernés, riverains ou non riverains, déploient les efforts nécessaires pour la convocation prochaine de la conférence internationale faisant de l'océan Indien une zone de paix. Nous devons tous contribuer à la réalisation de l'objectif ultime, à savoir l'élimination des armes nucléaires et viser le désarmement total.

Que tous ceux qui ont déjà amorcé quelque action dans ce sens en soient remerciés, si leur démarche n'est pas en trompe-l'oeil et que le processus s'en trouve activé. Car la revendication n'est plus de nature éthique ou esthétique mais bien réellement politique, au sens noble du terme.

En effet, comment concevoir un essor économique à l'échelle du globe s'il se traduit par la destruction de l'environnement, des ressources naturelles et des écosystèmes dans l'ensemble tellement fragiles. Nous nous inquiétons à juste titre des dégâts de plus en plus manifestes infligés à notre planète et des menaces qui pèsent sur notre avenir. Qu'il s'agisse du réchauffement de la planète, de la désertification, de la déforestation, de la pollution des eaux et de l'atmosphère, des mouvements transfrontaliers des déchets toxiques ..., les problèmes de l'environnement ne peuvent être résolus qu'à l'échelon mondial. C'est la raison pour laquelle, très vite, d'importants progrès ont été réalisés dans la concertation internationale, sur ces questions, afin de protéger notre planète pour les générations futures, car il est vrai que nous vivons dans un monde d'interdépendance.

Les problèmes de l'environnement dans un pays ont des ramifications immédiates dans d'autres pays voisins et, en fin de compte, dans le monde entier. C'est un

Mme de St. Jorre (Seychelles)

problème qui nous est commun; il me connaît ni frontières politiques, ni frontières idéologiques. Il nécessite que nous agissions de concert.

Jamais l'homme n'a été aussi puissant grâce au progrès scientifique et technique. Aujourd'hui, la possibilité lui est offerte de corriger les erreurs dévastatrices du passé, de mettre son savoir au service de l'environnement, d'innover en faveur de la protection de ce qu'il a de plus précieux. Nous devons agir avec fermeté, traduire les "bonnes intentions" en actes. Il nous incombe de faire des propositions concrètes et de veiller à ce qu'elles soient mises en oeuvre.

A cet effet, les Seychelles, dont la survie repose très largement sur leur environnement maritime, s'inquiètent à juste titre des conséquences des changements climatiques résultant du déséquilibre écologique global. Nous ne pouvons rester indifférents devant un tel phénomène, d'autant plus que les deux tiers de notre archipel sont des atolls menacés de submersion si le niveau de la mer continue à augmenter au rythme actuel.

Aussi, nous réjouissons-nous du Protocole de Montréal sur la protection de la couche d'ozone et trouvons des plus rassurant le fait que plusieurs pays se montrent disposés à éliminer progressivement les substances destructrices.

Il n'y a peut-être pas, j'en conviens, de réponse instantanée, ni de solution magique à la tragédie que constitue de nos jours la dégradation continue de la qualité de l'environnement. Mais nous devons assumer nos responsabilités et agir en conséquence; là aussi, des résolutions d'engagements et de concessions mutuels s'avèrent nécessaires rapidement.

L'histoire est un mouvement constant qui pousse l'humanité à se doter de mécanismes nouveaux pour sa protection et sa survie. Il existe déjà un mécanisme de coopération internationale grâce auquel de nombreux sites naturels d'importance ont pu être sauvés de disparition. Il s'agit de la Convention du patrimoine mondial. C'est dans le cadre de cette convention que la République des Seychelles a fait don à l'humanité d'une de ses îles, Aldabra. Ce joyau de la nature demeure, depuis le 19 novembre 1982, un site universel de protection de la nature et de paix. Nous pensons que dans le cadre de cette convention, davantage de sites, notamment ceux à caractère écologique, pourraient être sauvegardés et protégés pour les générations à venir.

Dans cet ordre d'idée, nous soutenons la proposition visant à créer un impôt international sur la pollution. Les sommes ainsi obtenues pourraient être

Mme de St. Jorre (Seychelles)

utilisées pour la mise en oeuvre des programmes de préservation écologique ou la reconstitution des écosystèmes endommagés. Les recettes financeraient également des programmes de protection de l'environnement des pays en développement qui, aujourd'hui, dans leur immense majorité, jouent un rôle majeur dans la protection de la planète. Non seulement ils ne reçoivent presque rien en retour, mais les effets de la dette extérieure les transforment en exportateurs nets de capitaux. Le nouvel impôt aiderait à rétablir les flux de crédits et financerait des activités de développement susceptibles d'améliorer les conditions de vie.

Il existe un problème environnemental plus ponctuel sans doute, mais tout aussi désastreux et plus urgent. Je veux parler des déchets toxiques jetés clandestinement en haute mer. Des matières toxiques ont été déjà déchargées en secret dans les eaux de la partie du sud-ouest de l'océan Indien, à proximité de nos côtes. Longtemps, on a utilisé à cette fin des zones dans le sud du Pacifique et dans la mer des Caraïbes. Ces zones ayant été saturées, les multinationales se sont mises à rechercher dans les pays en développement, et avant tout en Afrique, de nouvelles décharges pour les matières toxiques. Les petits Etats insulaires, en particulier, n'ont que très peu de moyens pour lutter contre ce fléau.

Qu'il me soit permis de prendre le cas de mon propre pays. Les Seychelles ont une centaine d'îles et une zone économique exclusive d'un million de kilomètres carrés. On conviendra que patrouiller ce territoire immense n'est ni aisé, ni possible. D'autre part, nous n'avons ni les moyens ni les ressources nécessaires pour faire valoir notre juridiction sur cette étendue d'océan. Qui peut donc empêcher un navire de déverser sa cargaison de déchets toxiques dans nos eaux ou de la décharger sur une de nos îles éloignées? Quelle ligne d'action poursuivre dans de pareilles circonstances?

Le dernier Sommet des pays non alignés, à Belgrade, s'est conclu par un appel exhortant les Etats à adopter des mesures efficaces, y compris des conventions et d'autres instruments juridiques appropriés, afin d'interdire le dépôt de déchets toxiques et d'autres déchets dangereux sur le territoire de pays tiers. Il a été également proposé que les pays développés adoptent des mesures administratives et légales rigoureuses qui interdiraient l'exportation des déchets toxiques vers les pays en développement. Mon pays, à son tour, appelle ici à la solidarité et la coopération de la communauté internationale pour que ces propositions se traduisent en actes.

Mme de St. Jorre (Seychelles)

D'autre part, les pays industrialisés doivent se rendre compte que leur consommation d'énergie est la plus grande source de pollution de la biosphère. L'usage de ces modes d'énergie dans les pays en voie de développement n'est pas désirable. Les technologies des pays industrialisés ne sont souvent pas appropriées et facilement adaptables dans le contexte socio-économique des pays en développement. Il faut à ces pays des technologies adaptées, c'est-à-dire "non-polluantes", ainsi que des technologies appropriées de protection et de promotion de l'environnement.

Ni complaisante, ni complice, mais solidaire, et contre toute appréciation polémique, notre démarche, à tous ici présents, est de réexaminer les termes d'un réquisitoire en faveur de l'homme et de son environnement pris dans le faisceau diffracté des enjeux économiques.

Nous devons cependant admettre que par notre manque de vigilance historique nous assistons aujourd'hui à un déséquilibre écologique mondial et alarmant. Nous voyons sous nos yeux se creuser de façon quasi inéluctable un fossé de plus en plus marqué entre la croissance du monde industriel et les perspectives économiques des pays en voie de développement : dette nationale, stagnation des aides et des investissements, chute des prix des matières premières, etc.

L'environnement ne peut être protégé sans que la faim et la pauvreté soient éliminées. Un monde dans lequel la pauvreté est endémique reste enclin aux désastres écologiques. Le service de la dette et la baisse des prix des produits de base ont fait que beaucoup de pays en voie de développement ont eu recours à la surexploitation de leurs ressources naturelles pour maintenir leurs revenus à l'exportation. Des dettes qu'ils ne sont pas en mesure de rembourser conduisent ces pays, qui dépendent surtout de l'exportation de matières premières, à surexploiter leurs sols avec pour résultat la transformation de terres arables en déserts.

Il est essentiel de trouver des solutions pour alléger le fardeau de la dette qui représentent une distribution plus équitable des responsabilités entre pays créditeurs et débiteurs. La poursuite d'une politique sur l'environnement compatible avec les objectifs de développement durable ne peut avoir de sens que dans un ordre économique rationnel, car le système actuel perpétue le sous-développement. Il représente en soi la source principale de la pollution : il pollue par la faim comme par l'exploitation des plus faibles.

Mme de St. Jorre (Seychelles)

L'heure n'est plus aux écritures paradisiaques, entre safari et cocotiers, ni aux chroniqueurs qui surent si bien chanter la coloration culturelle fleurie de la pauvreté.

Une solidarité s'impose plus que jamais, car la pauvreté n'est pas une fatalité ni une tare génétique. Cette solidarité doit se manifester avant tout dans l'économie internationale. Les pays les plus démunis doivent bénéficier tout particulièrement du soutien de la communauté internationale. Les flux financiers vers les pays en voie de développement doivent être accrus de façon substantielle. Les organisations multilatérales en particulier doivent y contribuer; leur concours est plus que jamais nécessaire. Aussi est-il indispensable que les ressources financières qui sont mises à la disposition des pays en voie de développement soient suffisantes, en volume, pour leur permettre de poursuivre une politique économique saine, mais aussi que soient respectées les priorités des pays bénéficiaires plutôt que celles des pays donateurs.

Nous devons mettre fin à l'ère des négligences écologiques, si nous voulons empêcher le monde d'être dépouillé de ses forêts, de sa vie marine, d'être mis en danger par l'élévation du niveau de la mer ainsi que par des perturbations climatiques continuelles. Les sources de la dégradation de l'environnement doivent être identifiées, et des stratégies requérant des actions durables doivent être adoptées. Pour que ces problèmes complexes soient traités, il est impérieux que la communauté internationale, dans son ensemble, qu'il s'agisse des scientifiques, des gouvernements et des organisations non gouvernementales, participe au processus d'élimination des fléaux qui entravent la nature intégrée et concertée de la gestion harmonieuse du patrimoine mondial qu'est l'environnement.

La protection de l'environnement devrait être considérée comme partie intégrante du processus de développement. Il est nécessaire, dans le souci de promouvoir une coopération internationale efficace en matière de protection de l'environnement, de parvenir à un accord sur un concept de développement durable. Ce concept devrait englober la satisfaction des besoins fondamentaux de tous les hommes, une croissance économique stable et notamment un développement accéléré des pays en développement et l'amélioration de la qualité de la vie.

A cet égard, j'espère que la conférence de 1992 intégrera les problèmes relatifs à l'environnement dans le contexte des réalités nouvelles du développement économique et social. Les experts de plus de 50 pays examinent déjà les problèmes

Mme de St. Jorre (Seychelles)

concrets relatifs à la renaissance écologique. Ce faisant, nous partageons la conviction que seule une concertation intensive et authentique engagée dans un souci de responsabilité partagée, mais globale, peut conduire avec sagesse à la sauvegarde de la dignité de l'homme.

M. FILALI (Maroc) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser, au nom de la délégation du Royaume du Maroc, mes plus sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de notre assemblée. Je suis convaincu que votre expérience et les responsabilités multiples qui ont été les vôtres seront pour nous le meilleur garant pour le succès de nos travaux. A travers vous, l'Assemblée générale a voulu également rendre un hommage particulier au Nigéria, pays frère, avec lequel le Maroc entretient des relations très amicales.

Je voudrais aussi que votre prédécesseur reçoive ici notre reconnaissance et notre considération pour la manière sage dont il a conduit les travaux de la quarante-troisième session.

Je saisis également cette occasion pour exprimer à M. Javier Pérez de Cuéllar, Secrétaire général de notre organisation, notre gratitude pour les efforts qu'il déploie en vue de réduire les foyers de tension et de raffermir la paix et la sécurité de par le monde*.

La conjoncture que traverse la communauté internationale appelle de notre part une pause de réflexion. En effet, le monde se trouve au seuil d'une ère nouvelle plus prometteuse, où le dialogue et la concertation semblent prévaloir sur la confrontation.

A cet égard, notre organisation, qui a atteint sa maturité, reste un instrument irremplaçable pour conduire la communauté internationale à plus de concorde, de justice et de démocratie.

* M. Adouki (Congo), Vice-Président, assume la présidence.

M. Filali (Maroc)

La cause de la paix gagne peu à peu du terrain grâce, il faut le reconnaître, à la volonté des Etats-Unis et de l'Union soviétique d'entamer enfin un véritable dialogue.

La conclusion, en décembre 1987, du Traité sur l'élimination des missiles nucléaires à portée intermédiaire et à plus courte portée ainsi que l'engagement de négociations entre les deux grands pour réduire les armes nucléaires stratégiques et la reprise des négociations sur l'interdiction des essais nucléaires souterrains ont été à cet égard un tournant décisif. Les derniers développements annoncés la semaine dernière devant l'Assemblée générale par le Président Bush et le Ministre des affaires étrangères de l'URSS confirment cette tendance. Il reste, cependant, que ces progrès sont en-deçà de ce que la communauté internationale souhaite voir se réaliser en matière de désarmement. D'autre part, en plus du danger qui menace l'humanité par l'existence de moyens gigantesques de destruction, il faut sans cesse rappeler que les sommes, non moins gigantesques, qui sont absorbées par le surarmement, pourraient certainement être mieux utilisées en aidant une grande partie de l'humanité à sortir de la misère et du dénuement.

C'est avec intérêt que le Maroc a pris connaissance des propositions et des initiatives que divers pays européens ont présentées, dans le cadre de la réduction des armements en Europe et la création d'un climat de confiance entre les Etats de ce continent, qui se trouve être le théâtre d'opération des deux grandes alliances militaires.

Le Maroc, de par sa position privilégiée que reflète sa situation géopolitique, ne peut rester indifférent à tout ce qui touche la paix et la sécurité de la mer Méditerranée, dans la mesure où la paix dans cette région est liée à celle du continent européen, comme l'ont souligné les différentes résolutions de l'Assemblée générale et les déclarations successives du Mouvement des pays non alignés.

De ce fait, le Royaume du Maroc espère que des mesures concrètes seront prises, dans un proche avenir, dans le domaine du désarmement en vue de transformer la mer Méditerranée en zone de paix, de sécurité et de coopération, à l'abri de tout différend ou toute confrontation.

Nous espérons également que cette détente donnera une impulsion à la Conférence du désarmement de Genève pour la faire sortir de la période de léthargie qu'elle traverse actuellement et lui permettre de mener des négociations productives

M. Filali (Maroc)

en vue de parvenir à des accords que nous attendons avec impatience, y compris dans le domaine de l'interdiction des armes chimiques.

Nous aurions souhaité voir la région du Moyen-Orient bénéficier, à son tour, de ce climat de détente que connaissent les relations internationales.

Force est de constater que l'intransigeance d'Israël et le refus qu'il oppose à toutes les initiatives entreprises par les pays arabes ne nous incitent pas à l'optimisme.

L'on se rappelle, à cet égard, que les pays arabes ont adopté, lors du XIIe Sommet tenu à Fès en 1982, un plan de paix global qui a été accueilli favorablement par la communauté internationale.

La solution pacifique de ce problème a d'ailleurs été consacrée, d'une manière on ne peut plus solennelle, par le Conseil national palestinien tenu à Alger au mois de novembre 1988 et par les déclarations du Président de l'Etat palestinien, en décembre 1988, devant l'Assemblée générale à Genève. Cette approche pacifique a bénéficié de l'appui et de l'encouragement de toute la communauté internationale.

Lors du Sommet arabe extraordinaire que le Maroc a abrité en mai dernier à Casablanca, les pays arabes ont réaffirmé leur attachement à une solution politique. C'est ainsi qu'ils ont rappelé que toute solution doit passer par :

Premièrement, le retrait total d'Israël de tous les territoires palestiniens et arabes occupés depuis 1967, y compris Al Qods arabe.

Deuxièmement, le recouvrement des droits nationaux inaliénables du peuple arabe palestinien, y compris son droit au retour, à l'autodétermination et à l'établissement de son Etat indépendant en Palestine.

Troisièmement, la tenue d'une conférence internationale pour la paix au Moyen-Orient avec la participation des cinq membres permanents du Conseil de sécurité et de toutes les parties en conflit, y compris les représentants de l'Etat palestinien, en vue de parvenir à un règlement global et juste du conflit, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et de toutes les résolutions pertinentes de l'ONU, ainsi que des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien et sur la base d'un accord sur les garanties de sécurité pour tous les pays de la région, y compris l'Etat de Palestine.

Le Sommet arabe a également décidé d'appuyer la position palestinienne sur la question des élections qui doivent se dérouler après le retrait israélien des territoires palestiniens occupés et sous un contrôle international, dans le cadre d'une paix globale.

M. Filali (Maroc)

Dans ce cadre, la poursuite de l'Intifada depuis presque deux ans, malgré tous les moyens de répression que déploie Israël, a démontré la détermination du peuple palestinien à consentir tous les sacrifices pour le recouvrement de sa dignité et pour la défense de sa patrie. C'est ainsi qu'il nous semble que le temps est venu pour Israël de mettre, face à cette évolution, un terme à sa politique d'intransigeance et de répondre aux appels réitérés que ne cesse de lui lancer la communauté internationale pour la tenue d'une conférence de paix au Moyen-Orient. Le Maroc croit fermement que la voie du dialogue est la seule à pouvoir ramener la paix, la sécurité et la quiétude dans cette région.

Le Liban, dont le seul nom symbolisait, jusqu'à une époque récente, la cohabitation et la tolérance, connaît aujourd'hui une tragédie inqualifiable. Le Maroc, qui a tant d'affinités avec ce pays frère, ne pouvait rester indifférent au drame que vit le peuple libanais. Dans le cadre des efforts sans cesse déployés par les pays arabes, afin de mettre fin aux souffrances du peuple libanais, le dernier Sommet de Casablanca a décidé la création d'un comité tripartite composé de S. M. le Roi Hassan II, du gardien des Lieux saints, S. M. le Roi Fahad Ben Abdulaziz et S. E. le Président Chadli Bendjedid pour résoudre la crise libanaise. Le Comité a oeuvré pour la cessation des hostilités et la réconciliation nationale. A cet effet, il est parvenu à formuler un plan visant à instaurer le cessez-le-feu immédiatement et à permettre un climat de sécurité propice à la prise des mesures nécessaires, en vue du rétablissement des institutions constitutionnelles au Liban.

M. Filali (Maroc)

Le Comité tripartite a pu réaliser l'instauration du cessez-le-feu. La Commission de sécurité, qui en est issue, a oeuvré à son respect. Les positions positives prises par les parties à la réunion du Parlement libanais à Taëf sont pour nous une source d'optimisme. Nous espérons que les parties parviendront à une réforme constitutionnelle sur la base du projet présenté par le Comité tripartite, réforme qui prendra en considération l'évolution qu'a connue la situation économique et sociale du pays.

La communauté internationale se doit d'apporter son appui aux efforts tendant à permettre au Liban de surmonter son épreuve, à réaliser le consensus national, à soutenir la légalité libanaise basée sur l'entente et à consolider les efforts de l'Etat libanais en vue de mettre fin à l'occupation israélienne et d'exercer sa pleine souveraineté sur tout le territoire libanais en vue de protéger par ses propres moyens sa sécurité et sa stabilité, comme cela a été annoncé par le Sommet de Casablanca.

Le Maroc se réjouit du maintien du cessez-le-feu entre deux pays frères, l'Iraq et l'Iran, en application de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité. Son souhait sincère est de voir toutes les dispositions de cette résolution appliquées et la paix s'installer définitivement entre ces deux pays.

Si le Maroc a salué le retrait des forces soviétiques de l'Afghanistan, il ne peut que regretter la poursuite de la guerre. Il formule le voeu que ce pays puisse retrouver sa pleine souveraineté, son statut d'Etat non aligné et sa liberté de décider les choix politiques et économiques qu'il juge nécessaires à son développement, sans immixtion ni pression étrangères.

Concernant le problème cambodgien, nous souhaitons que se poursuivent les efforts de paix de toutes les bonnes volontés. A cet effet, nous saluons la tenue de la Conférence de Paris qui a permis à toutes les parties d'engager le dialogue en vue de trouver une solution juste et durable, qui garantira le retrait des forces étrangères et permettra au peuple cambodgien de prendre en main sa propre destinée.

En ce qui concerne Chypre, nous saluons les efforts du Secrétaire général afin que le dialogue entre les deux communautés se poursuive et que ce pays non aligné puisse connaître la paix dans le cadre de son intégrité territoriale et sur la base du respect des intérêts de chacune des deux communautés.

M. Filali (Maroc)

Nous apportons notre encouragement et notre solidarité aux pays de l'Amérique centrale dont les efforts ont abouti à l'accord de Tela. Nous espérons très sincèrement que cet accord sera appliqué et que les peuples de cette région sortiront enfin de la spirale du désespoir pour retrouver la paix et la stabilité.

Nous constatons que l'Afrique du Sud connaît effectivement de graves problèmes. En effet, nous savons que le peuple héroïque de la Namibie a consenti beaucoup de sacrifices pour sa liberté et son indépendance. Ainsi, nous assistons à l'effondrement du dernier bastion du colonialisme en Afrique, grâce au déclenchement, le 1er avril 1989, du processus prévu par le plan de paix pour l'indépendance de la Namibie contenu dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

Certes, des difficultés peuvent encore surgir, mais nous demeurons convaincus que la voie menant le peuple héroïque de la Namibie à la liberté et à l'indépendance est un processus irréversible. La sagesse et la volonté du Secrétaire général de l'Organisation nous assurent que le processus d'indépendance de la Namibie se déroulera de la manière souhaitée par tous les peuples épris de paix.

La visite qu'a récemment effectuée M. Sam Nujuma au Maroc et l'entretien qu'il a eu avec S. M. le Roi Hassan II témoignent de l'appui constant que mon pays apporte au peuple namibien et à la SWAPO et de la volonté du Maroc d'établir des relations de coopération fructueuses avec la Namibie indépendante et libre.

En outre, le Maroc ne peut qu'exprimer sa satisfaction de voir qu'un climat de réconciliation est en train de s'instaurer peu à peu dans le pays frère de l'Angola. Mon pays souhaite que les efforts qui ont abouti à la rencontre de Gbadolite au Zaïre se poursuivent jusqu'à ce que tous les Angolais puissent enfin vivre dans la paix et la concorde. Le Maroc restera, pour sa part, fidèle à son engagement d'apporter sa contribution afin que le peuple angolais retrouve le chemin de l'union pour se consacrer davantage à son développement et à sa prospérité.

La situation grave que connaît l'Afrique du Sud continue de préoccuper la communauté internationale en raison des dangers qui la sous-tendent et qui rejaillissent, de manière négative, sur le climat de détente qui commence à se faire jour dans la région.

M. Filali (Maroc)

Le Maroc demeure convaincu que la communauté internationale, tout en suivant avec intérêt les développements que connaît l'Afrique du Sud ces dernières semaines, restera vigilante jusqu'à la disparition du système d'apartheid et l'instauration d'un régime démocratique qui respectera la dignité de l'homme et ses droits les plus élémentaires.

Depuis la dernière session de l'Assemblée générale, notre région, dans le Maghreb arabe, a franchi des étapes importantes vers l'union. Nos peuples ont toujours été conscients d'appartenir à une même communauté de langue et de religion et de partager les mêmes valeurs civilisationnelles.

La création de l'Union du Maghreb arabe est devenue une nécessité impérieuse, eu égard à la nature des problèmes économiques et sociaux que connaissent nos pays et dont les solutions requièrent la concertation de nos efforts dans un cadre régional. Et ceci est d'autant plus vrai que la tendance actuelle dans le monde s'achemine vers l'intégration régionale comme moyen de relever les nombreux défis auxquels nous sommes confrontés, mais aussi comme facteur de paix, de concorde et de stabilité.

Les efforts entamés par les cinq chefs d'Etat maghrébins, au premier sommet qui les a réunis à Zéralda, en Algérie, se sont poursuivis et, le 17 février 1989, ont connu leur couronnement par la signature à Marrakech du Traité instituant l'Union du Maghreb arabe, qui comprend l'Algérie, la Libye, la Mauritanie, la Tunisie et le Maroc.

Si le Traité vise à la fois à renforcer les liens de fraternité qui unissent les Etats membres et leurs peuples et à favoriser le progrès et la prospérité des sociétés qui les composent, ainsi que la défense de leurs droits, il contribue également à la préservation de la paix fondée sur la justice et l'équité. A cet effet, l'Union du Maghreb arabe poursuivra une politique commune dans différents domaines, en même temps qu'elle oeuvrera progressivement à réaliser entre les différents pays la libre circulation des biens, des personnes et des capitaux, conformément au plan d'action adopté par les chefs d'Etat à Marrakech.

M. Filali (Maroc)

Depuis la signature du Traité de l'Union du Maghreb arabe, des efforts soutenus et un travail considérable ont été réalisés dans les différents domaines en vue de donner à l'intégration maghrébine toute sa signification. C'est ainsi que, parallèlement à la mise en place des organes institutionnels de l'Union, nous nous sommes attelés à la mise en oeuvre du Plan d'action.

En ce qui concerne les relations de l'Union du Maghreb arabe avec les autres groupes régionaux, nous sommes déterminés à renforcer les liens de coopération et de coordination avec le Conseil de coopération du Golfe et le Conseil de coopération arabe, compte tenu des valeurs et des objectifs qui nous unissent, comme nous avons la même volonté de renforcer notre coopération avec les autres groupements économiques de notre continent africain. Il s'agit là de la meilleure voie qui doit nous mener vers une intégration et une coopération régionales encore plus larges.

La même volonté nous anime vis-à-vis de la Communauté économique européenne qui s'achemine vers le marché unique. L'existence de l'Union du Maghreb arabe facilitera certainement la coopération entre les deux communautés et permettra, en tout cas, un dialogue plus fructueux, compte tenu de la densité de leurs relations économiques. Nous souhaiterions également entretenir des relations suivies de coopération avec le Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM) et d'autres institutions régionales.

Fidèle à son engagement maintes fois réitéré de voir le problème dit du Sahara occidental résolu par l'organisation d'un référendum d'autodétermination sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, le Maroc a donné son accord de principe, le 30 août 1988, au plan de paix du Secrétaire général de notre organisation.

Dans la poursuite de ses efforts en vue de la mise en oeuvre de ce plan, M. Javier Pérez de Cuéllar s'est rendu, en juin dernier, dans notre région pour y poursuivre ses pourparlers avec les différentes parties. A l'issue de cette visite, le Secrétaire général a mis sur pied une commission technique chargée de mettre au point les détails de l'application du Plan.

Le Maroc, pour sa part, continuera d'apporter son appui aux efforts du Secrétaire général et du Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine.

M. Filali (Maroc)

Si la situation politique mondiale connaît un relatif apaisement, en revanche, la situation économique internationale ne laisse pas paraître de lueur d'espoir.

La stabilité politique demeurera fragile tant qu'elle ne sera pas accompagnée d'une amélioration sur le plan économique et, en particulier, si la croissance reste limitée aux pays du Nord. Les problèmes du Sud ont empiré : à la détérioration des termes de l'échange, à la montée du protectionnisme, à la baisse des flux nets des ressources extérieures il faut ajouter le spectre de la dette qui neutralise les efforts déployés par les pays du Sud.

L'élargissement du fossé qui sépare les pays du Nord de ceux du Sud risque d'avoir des effets négatifs sur les économies des pays développés eux-mêmes, et cela à long terme. D'où notre responsabilité collective pour faire face aux problèmes de sous-développement que connaissent les pays du Sud. De là également notre devoir de ne ménager aucun effort pour sauver beaucoup de pays en développement de la détresse dans laquelle ils sont plongés.

Il apparaît aujourd'hui plus que jamais qu'il ne nous suffit pas de colmater les brèches d'un système en crise. Bien au contraire, il s'agit d'avoir une vision nouvelle et constructive qui permette une restructuration de l'économie mondiale en tenant compte des intérêts des deux parties dans le cadre d'une coopération sincère.

A cet égard, la Conférence ministérielle du Groupe des 77, qui s'est tenue cette année à Caracas, a exposé d'une manière responsable les priorités et lancé un appel afin que s'instaure entre le Nord et le Sud un véritable dialogue qui ne peut être que dans l'intérêt de toute la communauté internationale.

Nous avons l'espoir que la session extraordinaire de l'Assemblée générale prévue l'année prochaine sur les questions de développement ne sera pas une occasion manquée et qu'elle permettra d'unir les efforts pour prendre des mesures concrètes à même d'aboutir à des relations économiques internationales plus équilibrées.

Si, pour nous, la coopération entre le Nord et le Sud constitue un élément vital pour l'équilibre de l'économie mondiale, nous considérons de même que la coopération entre les pays du Sud est incontournable. Outre que cette coopération donne au concept de solidarité entre ces pays une portée concrète, elle leur permet aussi de bénéficier mutuellement de la complémentarité de leurs richesses et des multiples potentialités qui les caractérisent.

M. Filali (Maroc)

Pour le Maroc, la coopération avec les pays en développement constitue un élément essentiel de ses relations de coopération. Nous sommes en effet persuadés que la coopération Sud-Sud peut constituer un facteur important dans le rééquilibrage des relations économiques mondiales.

Le développement de la coopération du Maroc avec les pays frères du continent africain constitue le meilleur exemple de sa foi dans la coopération Sud-Sud et de sa détermination de lui donner un contenu concret. C'est ainsi que le Maroc a abrité, en mars dernier, la première Conférence ministérielle sur la coopération halieutique entre les pays africains riverains de l'océan Atlantique.

Cette conférence a permis l'examen des possibilités de coopération dont pourraient bénéficier les pays concernés, tout en prenant en considération les intérêts des pays africains sans littoral. Elle constitue un exemple de coopération Sud-Sud et une illustration de ce que peuvent accomplir nos pays dans un secteur particulièrement vital.

La détérioration de l'environnement est devenue une préoccupation à l'échelle mondiale. En effet, la désertification, les effets néfastes des pluies acides, les déversements de substances toxiques et l'augmentation du dégagement de gaz carbonique sont venus compliquer davantage les problèmes de développement dans lesquels se débattent les deux tiers de l'humanité. Les mesures qui doivent être prises nécessitent une coopération internationale efficace et sont particulièrement urgentes. C'est pourquoi la conférence mondiale sur le climat, prévue pour l'année prochaine, et la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, prévue pour 1992, doivent faire l'objet d'une préparation minutieuse.

Dans ce contexte, le Maroc, qui a été impliqué dans l'initiative qui a consisté à sensibiliser notre organisation à la question des catastrophes naturelles, est particulièrement satisfait de voir que la décennie sur la réduction des catastrophes naturelles va commencer l'année prochaine.

Le fléau de la drogue est un autre phénomène qui nécessite une mobilisation de toute la communauté internationale, d'autant plus que les événements douloureux qu'a connus récemment la Colombie démontrent jusqu'où peuvent aller les trafiquants de drogues. Une coopération internationale s'avère indispensable pour relever ce nouveau défi.

M. Filali (Maroc)

En cette aube du troisième millénaire, le monde connaît une mutation structurelle profonde sur les plans idéologique et politique, économique et social, scientifique et technique. Les problèmes auxquels il fait face, qu'il s'agisse de la crise de l'endettement, de la détérioration de l'environnement ou de la lutte contre la drogue, exigent qu'ils soient dorénavant examinés à l'échelle planétaire. De fait, la solidarité internationale est devenue un impératif. Elle doit nous inciter à nous concerter davantage dans la gestion des affaires du monde. Pour parvenir à cette fin, nous avons l'instrument : l'Organisation des Nations Unies.

Il est de notre devoir à tous, d'autant plus que nous sommes tous conscients du rôle positif que jouent les Nations Unies, de renforcer notre organisation et de lui donner les moyens d'assumer les nouvelles responsabilités que nous voulons lui confier pour que partout règne la prospérité et que prédominent la paix et la sécurité.

En conclusion, je souhaite au Président plein succès dans sa tâche et j'espère que nous réaliserons davantage de progrès vers nos objectifs qui constituent les aspirations essentielles de toute l'humanité.

M. KRAVETS (République socialiste soviétique d'Ukraine) (interprétation du russe) : La délégation de la RSS d'Ukraine ressent un plaisir tout particulier à saluer au poste de président de l'Assemblée générale l'éminent représentant du Nigéria, M. l'Ambassadeur Garba. De nombreuses années de coopération avec M. Garba nous donnent la conviction qu'il s'acquittera des hautes responsabilités qui lui ont été confiées avec honneur et dignité. Nous vous prions, Monsieur le Président, de bien vouloir lui transmettre nos félicitations les plus cordiales.

Les perspectives de l'instauration d'une ère de paix dans les relations internationales et l'exécution systématique des tâches de coopération multilatérale entre Etats y afférentes ouvrent une étape qualitativement nouvelle dans l'histoire mondiale. Si cela se produisait, les générations futures, préservées du fléau de la guerre, rendraient un digne hommage à ceux qui se trouvent aujourd'hui dans cette salle, qui participent à ce processus et en sont les artisans.

Il convient de noter qu'un certain nombre de délégations, de même que le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, ont jugé nécessaire de rappeler le cinquantième anniversaire du déclenchement de la seconde guerre mondiale et de se référer à ses enseignements. La délégation de la RSS d'Ukraine juge ce rappel opportun et logique. Les peuples de l'Union soviétique,

M. Kravets (RSS d'Ukraine)

notamment le peuple ukrainien, ont subi les coups les plus durs de cette guerre et souffert les plus grandes pertes. Mais, ce sont eux aussi qui ont contribué le plus à sauver les peuples d'Europe de la servitude fasciste. La mission libératrice de l'Union soviétique reste gravée à jamais dans la mémoire des nations reconnaissantes. Oublier ce fait, et plus encore l'ignorer, serait profaner le souvenir de ceux qui sont tombés et insulter les vivants. Ces enseignements de l'histoire ne doivent pas être oubliés.

La roue de l'histoire ne saurait être inversée. L'inviolabilité des frontières de l'après-guerre constitue la base des relations pacifiques en Europe. Nous partageons la position sans équivoque énoncée à cet égard par le Vice-Chancelier et Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, M. Hans Dietrich Genscher.

Nous sommes encouragés et heureux de voir que les changements positifs et prometteurs intervenus dans les relations internationales gagnent du terrain et deviennent encore plus réels et tangibles. Les tensions et les affrontements diminuent et un dialogue politique positif s'amorce entre les Etats; la confiance croît et les relations internationales acquièrent une nouvelle qualité de paix. La tendance à garantir la sécurité mondiale non pas en accumulant les armements mais en procédant aux réductions convenues des armements s'affirme. Un nouvel ordre mondial prend forme, fondé sur la primauté du droit international et l'abandon de l'affrontement et de l'hostilité en faveur de la confiance et de relations de bon voisinage dans le respect mutuel des intérêts des pays et des peuples. On comprend mieux la nécessité d'élaborer des méthodes d'approche généralement acceptables pour les problèmes mondiaux, de rechercher le consensus universel et d'instaurer une sécurité internationale globale conformément à la Charte des Nations Unies.

Le temps est venu de prendre des mesures concrètes qui permettent, sans compter d'une manière excessive sur des méthodes impliquant la force militaire, de réactiver le mécanisme de la retenue politique et juridique et de faire appel au potentiel de maintien de la paix des éléments non militaires de la sécurité. Les Nations Unies, à cet égard, peuvent et doivent jouer un rôle important.

La délégation ukrainienne se déclare pour l'utilisation la plus efficace possible du potentiel des Nations Unies s'agissant de prévenir les crises et de maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous sommes profondément convaincus que c'est précisément par les Nations Unies et grâce aux Nations Unies

M. Kravets (RSS d'Ukraine)

qu'il sera possible de créer un monde sûr et sans violence, dont on discerne déjà aujourd'hui la première ébauche.

La voie conduisant à ce monde n'est pas facile. Il existe encore de nombreux obstacles, dont le plus important est la course aux armements. Seul le désarmement peut assurer le progrès vers un avenir sûr. L'influence bénéfique des premiers résultats pratiques du désarmement sur le climat politique général du monde se fait déjà sentir aujourd'hui. L'effet stimulant de ces résultats est également sensible dans les négociations en cours dans d'autres domaines.

Le désarmement est, aujourd'hui, à l'ordre du jour. A ce propos, il est de toute première importance de voir conclure au plus tôt une convention entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur la réduction de 50 % des armes offensives stratégiques, et de parvenir éventuellement à l'élimination totale des armes nucléaires. La stratégie de la dissuasion nucléaire ne résiste pas à la critique. De fait, elle consiste uniquement à perpétuer les armes nucléaires avec toutes les conséquences fatales qu'elles entraînent.

La question de la cessation de tous les essais nucléaires acquiert une importance toute particulière. De cette question dépend dans une très grande mesure la maîtrise de la situation touchant les armes nucléaires en général. La délégation ukrainienne appuie les appels en faveur de la convocation au plus tôt de la Conférence de Genève sur le désarmement, afin d'y examiner les problèmes touchant l'interdiction globale des essais nucléaires. La proposition tendant à étendre l'application du Traité de 1963 d'interdiction des essais nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et au fond des mers aux essais souterrains serait un des moyens de régler ce problème. Un moratoire soviéto-américain sur tous les essais nucléaires pourrait être le prélude d'une interdiction complète et vérifiable.

Si la course aux armements s'étendait à l'espace extra-atmosphérique, la sécurité internationale serait sapée d'une manière absolument imprévisible et la menace d'une catastrophe globale croîtrait immensément. L'espace extra-atmosphérique doit rester pacifique et ouvert à la coopération et à l'exploration internationales au bénéfice de toutes les nations. Dans ce contexte, nous fondons les plus grands espoirs sur le dialogue soviéto-américain et l'intensification des efforts visant à faire aboutir les travaux de la Conférence de Genève sur le désarmement.

M. Kravets (RSS d'Ukraine)

La situation qui prévaut effectivement aujourd'hui permet l'élimination totale et générale des stocks d'armes chimiques et l'interdiction de leur mise au point et de leur fabrication. Les progrès encourageants faits à Genève, où les travaux concernant une convention interdisant les armes chimiques et éliminant leurs stocks sont entrés dans leur étape finale ainsi que l'attitude de l'Union soviétique et des Etats-Unis à cet égard en sont la preuve. La délégation de la RSS d'Ukraine estime que la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies doit inciter la Conférence du désarmement à faire aboutir au plus tôt les négociations. La conclusion d'une convention ne manquerait pas de contribuer largement au processus de désarmement réel, amorcé par l'élimination des missiles nucléaires soviétiques et des Etats-Unis de portée intermédiaire et de plus courte portée, et signifierait sa diversification et son passage à un niveau multilatéral.

Il ne devrait pas exister de zones fermées aux négociations de désarmement. Une manière multilatérale d'aborder les problèmes du désarmement semble la plus productive. Le déroulement des négociations à Vienne confirme que cette manière de poser la question est absolument justifiée et réaliste. Les propositions et contre-propositions des Etats membres du Traité de Varsovie et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) offrent une véritable possibilité d'arriver au plus tôt à des accords prévoyant un passage progressif à une doctrine militaire défensive et à la mise sur pied de forces armées conformément au principe d'une suffisance raisonnable.

Comme l'ont déclaré les pays socialistes membres de l'Organisation du Traité de Varsovie à la réunion du Comité consultatif politique de Bucarest, le but immédiat des négociations consiste pour eux, dès la première étape, à placer des plafonds collectifs communs égaux pour les deux alliances quant au nombre total des troupes et aux quantités des principaux types d'armements en Europe et dans ses diverses régions. Ces nouveaux niveaux seraient considérablement inférieurs aux niveaux inférieurs actuels de part et d'autre.

Au cours des quelques prochaines années, d'importantes réductions des forces armées et des armements de type classique en Europe, combinées avec une réduction échelonnée et, éventuellement, l'élimination des armes tactiques nucléaires, serviraient de moyen efficace pour réduire le risque de guerre. Le processus de désarmement deviendrait ainsi universel et contribuerait à renforcer la confiance.

M. Kravets (RSS d'Ukraine)

A propos des mesures propres à instaurer la confiance, qu'il me soit permis de souligner l'importance particulière qu'attache la RSS d'Ukraine à leur mise au point et à leur élargissement. Nous souhaitons que les mesures d'instauration de la confiance, d'observation et de limitation soient étendues à toutes les formes d'activités militaires, dont les activités navales et aériennes. Aucun type de forces armées ou d'armements ne devrait être soustrait au processus de négociation.

Notre position de principe consiste à assurer un passage dynamique des mesures individuelles d'instauration de la confiance, de la transparence et du glasnost dans les relations internationales à une grande politique de confiance dans tous les domaines d'activité militaire sans exception en tant qu'élément inhérent à la sécurité et à la paix sur terre.

Un régime de vérification efficace est une condition principale afin d'assurer la sécurité internationale. Nous sommes fermement convaincus que ce mécanisme devrait englober tous les aspects du processus de désarmement et mener à l'établissement d'un système de contrôle global du désarmement. Les Nations Unies peuvent et doivent en fait contribuer substantiellement à l'élaboration d'un tel régime.

Ces derniers temps, nous avons souvent entendu parler avec inquiétude du fait que les mesures multilatérales de désarmement sont en retard par rapport aux mesures bilatérales. Il convient de rectifier cette situation. Les perspectives du désarmement multilatéral seraient bien meilleures si le Conseil de sécurité, agissant conformément à la Charte des Nations Unies, s'intéressait de manière concrète au maintien de la paix et de la sécurité internationales en détournant le moins d'armements possible. En d'autres termes, il devrait chercher à assurer la sécurité aux niveaux d'armements les plus bas possibles dans les Etats, niveaux qui seraient suffisants pour leur défense et insuffisants pour une offensive.

Les mesures initiales prises en vue d'un désarmement réel offrent des possibilités d'orienter les ressources ainsi libérées afin de répondre aux besoins du développement social et économique. Le problème de la conversion de la production militaire à des fins civiles se pose maintenant en termes pratiques.

Le problème de la conversion soulève, sans aucun doute, des problèmes complexes qui impliquent le réoutillage et la réorientation des usines ainsi que le réengagement et le recyclage du personnel spécialisé. C'est pourquoi il semble

M. Kravets (RSS d'Ukraine)

d'autant plus nécessaire d'unir nos efforts pour les résoudre à tous les niveaux, national, régional et global, en faisant appel à toute l'expérience acquise jusqu'ici dans ce domaine.

Nous avons des raisons de compter que les Nations Unies et leurs institutions spécialisées effectueront des études spécifiques et feront des recommandations sur les aspects respectifs de ce problème. Il importe, toutefois, que les Nations Unies mettent à profit tous les renseignements rassemblés et deviennent ainsi un centre pour la mise au point d'une stratégie globale sur la manière de convertir la production militaire. De nombreuses études effectuées sur le problème de la conversion à l'ouest et à l'est confirment non seulement qu'elle est réalisable dans la pratique, mais qu'elle aura aussi des effets sociaux et économiques positifs.

Il devient aujourd'hui de plus en plus clair que les dépenses militaires sont un frein du développement économique, technologique et social. Malheureusement, tout le monde n'est pas encore parvenu à de telles conclusions. Nous espérons cependant qu'une "conversion de la pensée" n'est pas trop lointaine.

Il faut qu'il y ait des échanges de données d'expérience sur le plan international et qu'on élabore des approches communes pour aborder la conversion de la production militaire et définir les critères qui s'y appliquent.

Le désarmement est important non seulement comme une fin en soi mais aussi comme une ressource complémentaire permettant de relever le niveau de vie des peuples et de leur apporter des avantages concrets. A notre avis, la phrase bien connue : "Ils forgeront leurs épées en socs", décrit parfaitement l'ensemble triple et indivisible que constituent le désarmement, la conversion et le développement.

La dernière observation que je voudrais faire porte sur les problèmes du désarmement. Elle se rapporte au rôle que peuvent jouer l'opinion publique, les parlements et la diplomatie populaire. Nous sommes en faveur d'une intensification des efforts déployés par le public international dans le contexte de la Campagne mondiale de désarmement. Le séminaire des Nations Unies sur les mesures multilatérales d'instauration de la confiance et de prévention de la guerre, qui s'est tenu en septembre dernier à Kiev, a témoigné de l'utilité de telles entreprises. La RSS d'Ukraine a l'intention de continuer à soutenir les activités de la Campagne mondiale de désarmement.

M. Kravets (RSS d'Ukraine)

Au cours de nombreuses décennies, tout le système des relations internationales a été dans un état de tension dû aux conflits régionaux. L'an dernier nous a toutefois apporté de premières lueurs d'espoir.

Il a fallu une politique tenant compte des réalités de l'ère nucléaire pour parvenir à un règlement politique des crises existantes. Il a fallu une nouvelle pensée grâce à laquelle notre conception du monde ne passerait plus par le prisme de l'affrontement et de l'équilibre des forces mais par l'équilibre des intérêts.

Nous pouvons déjà parler d'une nouvelle situation. Une réaction en chaîne de changements positifs d'échelle et de signification variées a affecté la plupart de tous les conflits régionaux. Une sorte de modèle de règlement de ces conflits se crée peu à peu. Ce modèle est marqué par une manière réaliste d'évaluer la situation dans les zones de conflit, la volonté politique et le désir d'arriver à un compromis, une recherche de réconciliation nationale sans aucune ingérence extérieure, l'utilisation par les parties les plus intéressées au conflit d'un mécanisme de négociation avec la médiation des Nations Unies et sous leurs auspices ainsi que la création d'une institution de garants internationaux.*

* Le Président reprend la présidence.

M. Kravets (RSS d'Ukraine)

Nous apprécions hautement la contribution des Nations Unies à l'élaboration et à la conclusion des Accords de Genève sur l'Afghanistan. A l'étape actuelle aussi l'Organisation devrait jouer un rôle très important dans la cessation des effusions de sang et la recherche de solutions politiques aux problèmes de l'Afghanistan, comme le prévoyaient les Accords de Genève et la résolution de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale. Les Nations Unies et, au premier chef, le Secrétaire général sont en mesure de favoriser de manière active un dialogue interafghan et d'établir un mécanisme de règlement politique.

Le Ministre des affaires étrangères d'Afghanistan, M. Abdul Wakil, a proposé ici un plan clair et constructif de règlement afghan. Pour ce qui est des aspects extérieurs de ce plan, il serait préférable que la situation autour de l'Afghanistan soit réglée au moyen d'une conférence internationale à laquelle assisteraient l'Afghanistan, le Pakistan, l'Iran, l'Inde, la Chine, les Etats-Unis, l'Union soviétique et le pays qui assume la fonction de président au Mouvement des non-alignés, et dont le but serait d'arriver à des accords sur la cessation de la fourniture d'armes aux parties en guerre et de garantir le statut de l'Afghanistan en tant qu'Etat démilitarisé et neutre, amical envers ses voisins. Ces mêmes dispositions seraient proclamées dans la nouvelle Constitution du pays. Cette attitude, manière de sortir de la crise, est entièrement conforme aux exigences et à l'esprit d'aujourd'hui.

La tendance générale à une amélioration des relations internationales, à une réduction des tensions et du risque de guerre, ouvre la voie à un règlement au Moyen-Orient. Dans l'ensemble, le monde comprend aujourd'hui que des efforts collectifs déployés à une conférence internationale, convoquée sous les auspices des Nations Unies, offriraient l'occasion de parvenir à un compromis historique entre les parties au conflit. Cette conférence pourrait entreprendre un examen multilatéral des propositions destinées à réaliser un règlement global au Moyen-Orient.

Les perspectives d'une issue non violente de l'impasse créée par un affrontement de longue date apparaissent aujourd'hui en Afrique australe. En même temps, il est absolument évident que la dynamique et la nature irréversible de la solution des problèmes en Afrique australe sont directement liées à la résolution avec laquelle il sera procédé au démantèlement du régime de l'apartheid dans la région. La communauté internationale est tenue de faire tout son possible pour empêcher que le régime d'apartheid dure jusqu'au troisième millénaire.

M. Kravets (RSS d'Ukraine)

Des mesures encourageantes ont été prises en ce qui concerne un règlement réel en Amérique centrale. Elles obligent tous les membres de la communauté internationale à soutenir le processus, fragile encore, de la solution définitive qui tiendra compte des intérêts de toutes les parties. Nous apprécions hautement l'apport réalisé par les Présidents des cinq pays d'Amérique centrale et la compréhension dont ils ont fait preuve à l'égard des problèmes de la région, de même que leur sagesse, leur audace et leur réalisme. Nous saluons la position constructive et souple du Gouvernement du Nicaragua qui respecte scrupuleusement ses obligations et qui manifeste un désir authentique de faire régner la paix dans la région.

Tout comme les autres Etats, nous souhaitons voir s'établir une zone de paix, de coopération, et de neutralité dans l'Asie du Sud-Est. La voie menant à ce but passe par un règlement au Cambodge. Le retrait des forces vietnamiennes du Cambodge constitue la condition préalable et indispensable au règlement global du problème cambodgien. Il s'agit d'élaborer des mesures destinées à prévenir la guerre civile et le génocide et à faire adopter des garanties internationales à l'égard du statut du Cambodge en tant qu'Etat indépendant, pacifique, neutre et non aligné.

Le renforcement de la paix et de la sécurité dans la péninsule coréenne, les conditions qui permettront à une Corée unie d'entrer aux Nations Unies se trouveraient favorisées par les propositions avancées par la République populaire démocratique de Corée quant à l'unification pacifique démocratique de la Corée et le retrait des forces armées étrangères du territoire de la nation.

Nous sommes partisans d'une interaction large et constructive de tous les membres de la communauté internationale afin d'éliminer, par des moyens politiques, les foyers de tensions sur une base équitable, honnête et, par conséquent, durable. Tous les Etats, grands et petits, sont appelés à jouer un rôle, de même que les organisations internationales et, au premier chef, les Nations Unies.

Notre organisation n'a pas encore révélé tout son potentiel en matière de prévention des conflits. On n'a pas encore utilisé pleinement les ressources du Conseil de sécurité et les possibilités du Secrétaire général. Nous partageons les conclusions contenues dans le rapport du Secrétaire général quant au rôle et à l'importance de la diplomatie préventive.

M. Kravets (RSS d'Ukraine)

Tout en reconnaissant comme il se doit l'importance des tendances positives actuelles dans les relations politiques entre Etats, force nous est de constater l'absence de progrès réels dans le développement de l'interaction économique des Etats. La situation dans l'économie mondiale reste instable et les problèmes existants s'aggravent.

La situation des pays en développement semble particulièrement inquiétante. Ils continuent de souffrir du retard, de la dette extérieure, de l'inégalité du commerce international, de divers types de mesures protectionnistes et d'autres mesures illégales employées par les forts contre les faibles. Le système actuel des relations économiques internationales ne répond pas aux intérêts de la très grande majorité des Etats et a un caractère antidémocratique.

L'interdépendance économique grandissante des Etats et l'internationalisation de la vie économique créent les conditions voulues pour le développement de la coopération et l'assainissement des relations économiques internationales. Ces objectifs sont servis par l'élaboration aux Nations Unies du concept de sécurité économique internationale, destiné à réaliser une économie mondiale équitable, généralement avantageuse et acceptable, des relations économiques internationales de même nature et y créer les conditions de la coexistence pacifique et de la coopération de tous les Etats, indépendamment du niveau de leur développement ou de leur système socio-économique.

Au cours des dernières années, parmi les grands problèmes internationaux prioritaires, une place très importante a été attribuée à l'environnement. Le problème de la protection de l'environnement ne peut être réglé efficacement que sur un plan mondial. Nous apprécions beaucoup le rôle joué par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) lorsqu'il s'agit de mobiliser les efforts de la communauté mondiale afin de prévenir une catastrophe environnementale. Il est indispensable de développer et d'améliorer le potentiel des Nations Unies en matière de surveillance, d'évaluation, de prédiction des menaces à l'environnement et d'aide d'urgence à fournir dans les cas de catastrophes écologiques. La RSS d'Ukraine appuie l'idée de créer, dans le cadre des Nations Unies, un centre d'assistance écologique d'urgence. Les activités de ce centre pourraient porter à un nouveau niveau le travail de préservation de l'environnement des organisations internationales et seraient une manière pratique de contribuer à atténuer les crises de l'environnement.

M. Kravets (RSS d'Ukraine)

La conférence internationale sur l'environnement et le développement prévue pour 1992 sera appelée à rédiger une stratégie mondiale pour la survie de l'environnement. Le mandat prévu pour la conférence est, dans la pratique, tout à fait conforme aux objectifs du concept de sécurité écologique internationale préconisé par l'Ukraine, la Tchécoslovaquie et d'autres pays.

On entend de plus en plus de gens exiger que la protection de la santé écologique de la planète soit placée sur la base sûre de la coopération internationale, ce qui nous permet d'espérer que la sécurité écologique sera garantie et que l'environnement ne connaîtra pas de dommages irréparables. Comme il a été noté au Congrès des députés populaires de l'Union soviétique, il est criminel d'épuiser l'économie mondiale par la course aux armements tout en méconnaissant la nécessité de préserver l'habitat humain.

Aujourd'hui plus que jamais, le bien-fondé de la direction historique prise par un Etat se mesure à la dimension humaine de sa politique intérieure et étrangère.

La participation d'un Etat aux activités humanitaires des Nations Unies, son refus d'employer des doubles normes, reflète l'intérêt qu'il porte aux hommes et son désir de préserver les valeurs communes de l'humanité. Je m'arrêterai à un aspect seulement de la question. A peu près tous ceux que nous avons entendus ici, pendant le débat général, ont parlé avec beaucoup d'inquiétude du problème de l'abus de stupéfiants. Disposant d'immenses ressources financières, les syndicats criminels de trafic de la drogue sapent les bases politiques et économiques des Etats et prennent au piège de la corruption les institutions gouvernementales et judiciaires. Des millions d'êtres humains perdent leur santé et souvent leur vie à cause de la drogue.

M. Kravets (RSS d'Ukraine)

Personne ne pourra seul venir à bout de ce fléau. Seuls des efforts communs pourront aboutir au résultat que nous souhaitons tous. Les conférences internationales sur la toxicomanie ont montré que la communauté internationale entendait bien combattre ce fléau. La Convention contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes de même que les autres instruments adoptés pour combattre la toxicomanie sont le fruit d'une plus grande sensibilisation des Etats à la dimension mondiale de ce problème.

La coopération internationale qui se dessine clairement dans ce domaine doit être renforcée. Il faut une interaction étroite et des efforts coordonnés pour lutter contre le trafic des stupéfiants et la toxicomanie. Pour les Nations Unies, la prochaine étape logique dans ce sens devrait être de proclamer une décennie pour la lutte contre la toxicomanie et le trafic illicite des stupéfiants.

La délégation de la RSS d'Ukraine est prête à soumettre, pour examen à la présente session de l'Assemblée générale, un projet de résolution sur ce sujet. L'Assemblée pourrait demander au Conseil économique et social et à la Commission des stupéfiants de préparer pour cette décennie un programme qu'elle aurait à adopter.

Comme base de ce programme, nous verrions des mesures propres à assurer la pleine mise en oeuvre des conventions visant la lutte contre la toxicomanie, du Plan interdisciplinaire de 1987, des activités parrainées par le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre la toxicomanie, ainsi que l'intégration des efforts nationaux. La convocation d'une conférence internationale chargée d'évaluer la mise en oeuvre du programme pour la décennie et de décider des nouvelles mesures à prendre pourrait constituer l'une des phases de ce programme.

Enfin, la RSS d'Ukraine est prête à coopérer activement avec tous les pays afin de renforcer l'ordre juridique international et d'arrêter les mesures voulues pour accroître le rôle du droit international. La décennie du droit international proposée par les pays non alignés nous paraît un bon moyen de promouvoir cet objectif.

Notre politique, qui affirme la primauté du droit international, est étroitement liée au processus qui a présidé à la création de notre propre Etat fondé sur la primauté du droit. Faisant cadrer les normes de sa législation nationale avec ses obligations internationales, la RSS d'Ukraine se déclare solidaire de tous les Etats qui, comme nous, visent une protection juridique maximale de l'individu.

M. Kravets (RSS d'Ukraine)

La renaissance des Nations Unies est liée à un regain d'espoir d'un avenir pacifique. Nous espérons que les efforts tentés pour créer un monde où les Etats et les nations entretiennent des relations pacifiques et civilisées seront appuyés par toutes les délégations participant à la quarante-quatrième session. Nous espérons que le travail de l'Assemblée générale donnera une impulsion nouvelle aux progrès vers un avenir plus sûr et contribuera à faire des Nations Unies un instrument efficace au service de la paix.

M. AL-ERYANI (Yémen) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis, au nom de la délégation de la République arabe du Yémen et en mon nom personnel, de vous exprimer mes plus chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale. Nul doute pour nous que vos grandes connaissances, votre vaste expérience et votre compétence contribueront grandement au succès des travaux de cette session.

En outre, je suis heureux de pouvoir, par votre intermédiaire, exprimer nos sincères remerciements et nos chaleureuses félicitations à votre prédécesseur, M. Dante Caputo, pour la façon magistrale dont il a dirigé les travaux de la quarante-troisième session.

Les brillants efforts déployés par M. Javier Pérez de Cuéllar face aux problèmes qui se sont posés au monde pendant l'année écoulée, de même que ses bons offices pour trouver des solutions adéquates et justes, m'amènent à lui exprimer toute notre gratitude au nom de mon pays et en mon nom personnel. Nous lui souhaitons plein succès dans toutes les tâches qui lui seront confiées.

J'aimerais également féliciter le Secrétaire général adjoint et tous ceux qui travaillent à l'Organisation internationale, dont les forces de maintien de la paix qui, partout dans le monde, consacrent leur vie à la cause de la paix et de la sécurité internationales. Je les remercie de leurs efforts sincères et méritoires au service de la paix et de la prospérité de l'humanité.

Le rapport complet et fort utile de M. Javier Pérez de Cuéllar sur l'activité de l'Organisation et le travail accompli au cours de l'année écoulée nous porte à l'optimisme. Nous pensons que l'Organisation, grâce en particulier aux changements positifs qui se sont produits sur la scène internationale, sera en mesure de s'acquitter de ses responsabilités dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et, partant, de jouer pleinement le rôle pour lequel elle a été

M. Al-Eryani (Yémen)

créée. Elle aura ainsi prouvé à la communauté internationale qu'elle est le meilleur instrument, la seule autorité pour régler les problèmes auxquels le monde est confronté aujourd'hui, et ce grâce aux efforts du Secrétaire général et de ses collaborateurs. Elle aura administré la preuve que le dialogue est le seul moyen à notre disposition pour faire régner la justice et renforcer la paix. J'en veux pour meilleure preuve la détente qui s'est affirmée pendant l'année écoulée à propos d'un certain nombre de problèmes internationaux : Afghanistan, Namibie, Cambodge, Sahara occidental. Enfin - et ce n'est pas rien - il faut noter le calme relatif à la frontière entre l'Iraq et l'Iran, que l'on doit à la vigilance des observateurs des Nations Unies chargés d'y surveiller le cessez-le-feu, en dépit de l'absence de progrès dans les négociations entre les deux parties pour parvenir à une paix durable, juste et honorable dans cette région qui a connu la guerre la plus longue et la plus meurtrière depuis la deuxième guerre mondiale.

La présente session a lieu dans une atmosphère de contentement et d'optimisme en raison de l'évolution positive des relations internationales et de la détente entre les deux superpuissances. Certains des signes les plus significatifs de cette détente sont la poursuite des négociations pour parvenir à une solution d'ensemble, pour mettre un terme à la course aux armements et pour réaliser le désarmement général et complet. Il faut y ajouter la concorde et la pleine coopération entre les superpuissances afin d'éliminer les foyers de tension et les guerres partout dans le monde.

M. Al-Eryani (Yémen)

A cet effet, il faudrait trouver des solutions justes et appropriées grâce à des négociations et à d'autres moyens pacifiques. La coopération dans le règlement des différends par des moyens pacifiques, garantissant les intérêts légitimes et justes des peuples opprimés, est l'alternative de choix à une politique d'affrontement et d'escalade, qui conduit ordinairement le monde au bord de l'abîme. De telles politiques ont donc des incidences graves sur la paix, la sécurité et la stabilité du monde. Tous les membres de la famille internationale réalisent pleinement que mettre un terme à tout conflit exige inévitablement que les représentants s'assoient à la table des négociations, et se distancent complètement de la politique qui consiste à imposer des solutions et l'hégémonie.

A cet égard, mon pays réitère son plein appui à l'élimination des armes nucléaires des Etats dotés d'armes nucléaires d'ici à la fin de ce siècle. Nous appuyons également les appels répétés en faveur d'une interdiction des essais nucléaires et de l'affectation des sommes énormes ainsi libérées au développement économique et social dans l'intérêt de l'humanité tout entière, et notamment des pays du tiers monde. Ces pays ne se sont pas plus tôt débarrassés du joug de la domination coloniale qu'ils sont tombés victimes de l'assujettissement économique, lorsque leurs ressources sont devenues l'otage du problème de la dette. Il ont été soumis au contrôle de certains Etats créditeurs et de certaines organisations créancières du fait des prix qui leur sont imposés pour leurs produits.

En dépit de l'optimisme mondial né de la tendance actuelle à résoudre par la voie pacifique les problèmes régionaux et internationaux, la situation au Moyen-Orient est toujours dangereuse, et elle constitue une menace à la paix non seulement dans la région mais dans le monde entier. Cette situation découle de la politique d'aggression poursuivie par Israël contre le peuple arabe palestinien, dont la courageuse Intifada entre dans sa troisième année. Ce peuple héroïque de la Rive occidentale et de la bande de Gaza s'est heurté à la force brutale et à l'oppression de l'occupation israélienne simplement parce qu'il revendique ses droits légitimes. Les forces d'occupation répondent à ces justes demandes par le meurtre, les expulsions, la torture, l'emprisonnement et la démolition des maisons. Une répression brutale sévit contre ce peuple, au mépris des droits de l'homme et des normes du droit international. Et malgré tout, il y en a qui, tout en proclamant inlassablement leur respect pour les droits de l'homme, ne veulent pas reconnaître ces pratiques barbares. En outre, une superpuissance s'abstient

M. Al-Eryani (Yémen)

de voter sur toute résolution qui condamne l'entité sioniste, que la communauté internationale a dénoncée et condamnée à l'unanimité. Je me dois à ce stade de rendre hommage à tous ces héros déterminés qui subissent le joug de l'occupation israélienne, tous ces hommes, ces femmes, ces enfants et ces vieillards.

La République arabe du Yémen réaffirme son appui aux efforts qui sont faits pour parvenir à une paix juste et honorable au Moyen-Orient, et appuie en particulier les résolutions positives adoptées par le Conseil national palestinien en novembre dernier à Alger. Nous approuvons ce qu'a déclaré notre frère Yasser Arafat, le chef de l'Etat de Palestine, lorsque la quarante-troisième session de l'Assemblée générale s'est réunie à Genève pour examiner la question de Palestine. Notre organisation a tenu cette session pour montrer au monde entier l'importance de cette question et notre responsabilité à son égard.

Bien qu'une année entière se soit écoulée depuis l'adoption à cette session des résolutions de l'Assemblée générale et en dépit de toutes les propositions présentées par l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien, qui a fait preuve de souplesse dans sa position en réponse à l'appel à la raison, à la justice et à la paix, Israël a continué de refuser avec arrogance de se conformer aux résolutions de la communauté internationale en occupant les territoires arabes de la Rive occidentale, de la bande de Gaza, des hauteurs syriennes du Golan et du Sud-Liban. Israël poursuit ses actes d'agression contre le peuple palestinien sans défense. Il rejette catégoriquement tous les appels en faveur de la paix fondés sur les résolutions des Nations Unies, qu'il foule aux pieds. Cela prouve une fois de plus que, comme il l'a fait pendant plus de 40 ans, il poursuit sa politique de colonisation en ayant recours à toutes sortes d'actes d'oppression impitoyables et arbitraires.

Nous invitons la communauté internationale à prendre ses responsabilités devant la détérioration de la situation dans les territoires arabes occupés et à obliger l'entité sioniste à répondre à l'appel en faveur de la paix en se retirant immédiatement des territoires arabes qu'il occupe depuis 1967 et en prenant place à la table des négociations avec les parties intéressées, et surtout avec l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien, dans le cadre d'une conférence de paix internationale sous les auspices des Nations Unies, pour que le peuple palestinien puisse recouvrer le droit de retour dans son pays, le droit à l'autodétermination, et qu'il puisse établir un Etat indépendant sur son sol national.

M. Al-Eryani (Yémen)

En outre, nous répétons que la principale responsabilité dans l'accomplissement de cette tâche incombe en premier lieu aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

Procédant de cette prémisse, mon pays réaffirme également qu'il ne suffit pas qu'un pays décrète que la balle est dans le camp d'Israël, alors que les dirigeants de cette entité usurpatrice continuent de jouer avec le feu. La responsabilité de ceux qui peuvent éteindre cet incendie n'est pas moindre que ceux qui ont mis le feu et en attendent les flammes.

S'agissant de la question du Liban, les bons offices exercés par le Comité arabe tripartite, créé par la Conférence au sommet arabe réunie d'urgence à Casablanca, nous donne une raison d'être optimistes à cause des réactions de toutes les parties intéressées aux bons offices du Comité tripartite et de ses efforts. Toutes les parties ont montré leur désir sincère de trouver une solution à la crise libanaise et sont convaincues que l'on n'y parviendra que par le dialogue politique et des moyens pacifiques et non en recourant aux armes, ce qui n'a donné aucun résultat pendant les 13 dernières années. Nous demandons à tous les pays épris de paix qu'ils fassent tous les efforts possibles pour assurer le succès des efforts du Comité arabe tripartite et mettre un terme à la crise libanaise, et pour montrer leur solidarité avec le peuple libanais afin qu'il puisse sauvegarder son unité nationale et la souveraineté de son territoire. Il faut mettre un terme au déplacement de cette population et à la peur et aux souffrances qu'elle endure depuis tant d'années. Nous demandons également à la communauté internationale qu'elle redouble d'efforts pour faire réellement pression sur l'entité sioniste pour l'inciter à se retirer du territoire libanais, conformément à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité.

La République arabe du Yémen se félicite que l'Iraq ait rapidement accepté la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité; la République islamique d'Iran, quant à elle, ne l'a acceptée qu'un an après son adoption.

M. Al-Eryani (Yémen)

C'est pourquoi nous tenons à déclarer que nous sommes profondément préoccupés par l'état de "ni guerre ni paix" existant entre l'Iran et l'Iraq. L'Organisation des Nations Unies et tous les Etats épris de paix doivent par conséquent redoubler d'efforts pour qu'il soit mis fin à cette situation lourde de dangers, de façon à permettre aux deux parties intéressées d'engager des négociations directes et continues, conformément à la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité qui constitue à notre avis un cadre complet pour la réalisation de la paix et la suppression de tous les obstacles s'opposant à sa mise en oeuvre dans la lettre et dans l'esprit, y compris la nécessité de convaincre l'Iran d'accélérer le processus de l'échange de prisonniers de guerre entre les deux parties. Ce sera une preuve ultime de bonne volonté aussi bien que la réaffirmation du désir sincère de parvenir à une paix durable et de régler tous les différends par des moyens pacifiques en vue de la réalisation d'un règlement de paix complet et durable entre les deux pays et du rétablissement de relations normales entre eux.

L'instauration de la paix et de la stabilité autour de la corne de l'Afrique, le renforcement des principes de bon voisinage et de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats figurent en bonne place dans notre politique régionale. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'évolution positive des relations entre les Etats de la corne de l'Afrique. Nous nous félicitons également de la politique de coopération et d'entente entre le Soudan et la République démocratique populaire d'Ethiopie, pays frères. Mon pays appuie également la nouvelle initiative de paix annoncée par le Gouvernement éthiopien, et qui a donné lieu à des négociations sous l'égide de l'ancien Président des Etats-Unis, M. Carter. Mon pays se félicite de la décision des deux parties aux négociations d'avoir retenu la ville de San'a, parmi plusieurs autres capitales soumises à leur choix, comme lieu de leurs négociations, et réaffirme sa volonté de contribuer de son mieux à la recherche d'un règlement juste et honorable qui garantisse la paix, la stabilité, la coopération et l'unité nationale des Etats riverains de la mer Rouge, assurant ainsi la prospérité et le progrès des populations de ces Etats.

La sauvegarde de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Afghanistan ainsi que du droit de son peuple de décider de son propre système politique et économique sans ingérence ni pression de l'extérieur et l'application immédiate de la Convention de Genève pertinente sont, de l'avis de mon pays, la

M. Al-Eryani (Yémen)

pierre angulaire de la réalisation d'un règlement global et définitif du problème afghan. Partant de ce principe, nous tenons à déclarer que nous sommes très satisfaits du retrait des troupes soviétiques du territoire afghan. Nous demandons à l'Organisation internationale et son Secrétaire général de redoubler d'efforts et d'user de toute leur influence pour amener les parties au conflit à s'entendre afin que le peuple afghan puisse recouvrer son unité nationale et sa sécurité et que la paix et la stabilité règnent à nouveau dans la région.

A notre avis, la poursuite des négociations et du dialogue entre les deux communautés chypriotes constitue le seul moyen de faire régner la concorde et de restaurer l'unité de Chypre. Les efforts déployés par l'Organisation pour amener les deux communautés à s'entendre sur le moyen de régler leur différend méritent notre appui si l'on veut que la souveraineté et l'unité de Chypre ainsi que la sécurité et la stabilité de la région soient préservées.

Les négociations et les réunions visant à trouver un règlement à la crise au Kampuchea nous donnent des raisons d'être optimistes, surtout depuis l'annonce, par le Viet Nam, du retrait de ses troupes du Kampuchea. Cela augure bien d'un règlement de la crise à bref délai, ce qui devrait permettre au peuple kampuchéen de jouir de son droit naturel à la liberté et d'être maître de son territoire, à l'abri de toute ingérence étrangère.

Pour ce qui est de la situation dans la péninsule coréenne, nous appuyons les efforts tentés pour assurer la réunification de la Corée d'une manière pacifique et démocratique.

L'apartheid et la discrimination raciale pratiqués par le régime de Pretoria sont à l'origine du conflit, de l'état de guerre perpétuel et de la déstabilisation qui sévissent en Afrique australe et représentent une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Le régime raciste de Pretoria persiste à refuser à la majorité noire d'Afrique du Sud ses droits les plus fondamentaux. Il poursuit une politique d'agression et d'ingérence dans les affaires des Etats de la région, ce qui a pour effet de les déstabiliser et de contrecarrer les efforts de développement économique de leurs peuples. La communauté internationale a le devoir d'apporter un soutien moral et matériel au peuple en lutte d'Afrique du Sud et de faire pression au maximum sur le régime raciste sud-africain pour l'obliger à se conformer aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

M. Al-Eryani (Yémen)

Des mesures concrètes ont été prises en vue de l'application du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie, dont le mérite revient à l'Organisation des Nations Unies et à son Secrétaire général, en dépit des difficultés et des obstacles dressés par le gouvernement raciste de Pretoria pour empêcher le peuple namibien d'obtenir sa liberté et son indépendance. Je voudrais dire à quel point mon pays se félicite du lancement du plan d'indépendance de la Namibie et je profite de l'occasion pour demander à tous les pays du monde, notamment les grandes puissances, d'appuyer les efforts déployés par les Nations Unies au titre du plan de l'indépendance namibienne, conformément à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, pour créer un climat favorable à la tenue d'élections libres et justes dans toutes les provinces de la Namibie.

Les principes démocratiques et l'harmonie politique sont avec le règlement pacifique des différends les traits caractéristiques des importants changements positifs intervenus en Amérique latine. On constate également un respect mutuel pour le droit des Etats du continent de décider du système politique et économique répondant le mieux à leur véritable situation. On constate également un engagement de ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures d'aucun Etat. En conséquence, l'Organisation et tous les pays du monde ont l'obligation d'appuyer les efforts visant à rétablir définitivement la paix et la stabilité.

L'arrêt et l'interdiction des essais nucléaires constituent l'une des priorités du désarmement nucléaire. A cet égard, nous nous félicitons des efforts faits par plus de 40 pays en faveur de la convocation d'une conférence internationale destinée à amender le Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires et à en faire un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

M. Al-Eryani (Yémen)

Nous appuyons également l'appel visant à empêcher une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Patrimoine commun de l'humanité, il ne doit être utilisé qu'à des fins pacifiques. Cela étant, l'Organisation doit jouer son rôle pertinent dans le domaine de la démilitarisation et de la non-militarisation de l'espace extra-atmosphérique et dans l'établissement d'un système strict d'inspection, afin de préparer la voie à de nouvelles sessions extraordinaires sur le désarmement.

La République arabe du Yémen tient à réaffirmer chaque année du haut de cette tribune qu'il est extrêmement important que l'océan Indien et ses alentours naturels restent exempts de la présence militaire d'Etats étrangers et deviennent une zone de paix, de sécurité et de coopération internationale, à l'abri des dangers des armes nucléaires et chimiques. Nous appuyons aussi la proposition de tenir au printemps prochain, à Colombo, capitale de Sri Lanka, une conférence internationale sur cette question.

Les progrès réalisés au cours de la Conférence de Paris sur le désarmement quant à l'élimination complète des armes chimiques, et à laquelle ont participé les signataires du Protocole de Genève de 1925 et d'autres Etats intéressés, ont prouvé sans aucun doute que les Etats du monde étaient convaincus de la nécessité de signer une convention sur l'interdiction générale et complète de la mise au point, de la fabrication et du stockage de toutes les armes chimiques et sur leur destruction finale.

A cet égard, mon pays désire exprimer sa profonde inquiétude devant l'indifférence de la communauté internationale face au refus de l'entité sioniste de soumettre ses installations nucléaires au contrôle international; elle a ainsi encouragé cette entité à poursuivre ses essais sur les missiles de longue portée, ce qui a eu pour effet d'accroître l'anxiété et la déstabilisation au Moyen-Orient et en Méditerranée orientale, dont la cause était et est toujours Israël.

Des événements importants pour la sécurité internationale ont eu lieu et ont donné une nouvelle orientation aux relations internationales. Des négociations sérieuses ont remplacé les affrontements directs. Toutefois, pour que la paix et la sécurité puissent prévaloir, la communauté internationale doit redoubler d'efforts. Tous les pays du monde doivent y participer et y contribuer au même titre.

Je tiens à réaffirmer au nom de mon pays qu'il existe un lien étroit entre le désarmement, la détente internationale et le respect des buts et principes de la

M. Al-Eryani (Yémen)

Charte des Nations Unies. Ajoutons à cela le strict respect des principes d'égalité et de souveraineté entre Etats, le règlement des conflits par des moyens pacifiques, le non-recours à la menace ou à l'utilisation de la force dans les relations internationales, le respect du droit de tous les pays à l'autodétermination et à l'indépendance nationale, les efforts en faveur du développement économique et social, l'élimination du colonialisme, du sionisme et de la discrimination raciale, la non-ingérence dans les affaires internes des Etats et le respect des droits de l'homme, et la paix et la sécurité pourront prévaloir. La paix et la sécurité internationales ne pourront s'instaurer sans le développement économique de tous les pays du monde. L'aggravation des problèmes de développement dans les pays en développement met en danger les progrès réalisés dans le domaine des relations internationales.

La grande disparité entre les dépenses militaires astronomiques et la profonde misère qui sévit dans de nombreux pays en développement confirme la nécessité de souligner le lien entre désarmement et développement dans le tiers monde; il n'en reste pas moins, hélas, que la situation économique internationale actuelle est encore critique et caractérisée par un déséquilibre. L'écart entre pays développés et pays en développement ne fait que se creuser à la suite du déséquilibre des termes de l'échange, de la crise de la dette, de l'augmentation des taux d'intérêt et des mesures protectionnistes auxquelles ont recours les pays développés.

De plus, le flux inverse des ressources des pays en développement vers les pays développés met en danger la paix et la sécurité internationales et fait obstacle à la croissance et au développement des pays en développement. C'est pourquoi nous sommes tout autant intéressés par les problèmes économiques que par les problèmes politiques du monde. Nous désirons donc réaffirmer que le système économique international actuel doit être modifié et qu'un nouvel ordre économique international doit être créé, fondé sur l'égalité de tous les pays du monde. Ce système devrait permettre de réduire l'écart qui sépare les pays riches industrialisés et les pays pauvres du tiers monde.

Mon pays estime que les souffrances des pays du tiers monde qui découlent d'une crise et d'une situation économiques caractérisées par le déséquilibre et l'inégalité exigent de la communauté internationale des efforts redoublés et une coopération plus étroite si nous voulons bâtir de nouvelles relations économiques internationales sur la base de l'équité, de la justice et de l'égalité des chances.

M. Al-Eryani (Yémen)

Nous estimons aussi qu'il est nécessaire de tenir une réunion internationale en ce sens, sous les auspices des Nations Unies et avec la participation des institutions financières internationales et des banques internationales, pour trouver des solutions concrètes à la crise issue du problème de la dette extérieure, ceci dans le cadre d'un environnement favorable à un développement continu et à l'allègement du fardeau de la dette des pays en développement qui bloque leur développement et leur progrès.

Pour conclure, je désire affirmer que l'avance démocratique sur la voie du développement et de l'unité se poursuit jour après jour au Yémen, grâce à la sagesse de nos dirigeants politiques, en particulier du Président Ali Abdullah Saleh, Président de la République arabe du Yémen, commandant en chef des forces armées et Secrétaire général de la Conférence populaire générale.

Je me félicite également des mesures historiques qui ont été adoptées par mon pays, en collaboration avec des pays frères, le Royaume hachémite de Jordanie, la République d'Iraq et la République arabe d'Egypte, en février dernier, afin de créer le Conseil arabe de la coopération, qui recherche une coopération, une coordination et une intégration plus poussées entre ses quatre membres dans les domaines économique, culturel et social. Il s'agit d'assurer la coopération et l'intégration complètes entre tous les pays arabes, notamment avec le Conseil de coopération du Golfe et l'Union du Maghreb.

Enfin, je réaffirme que nous sommes prêts à coopérer avec vous, Monsieur, afin de réaliser les buts et objectifs de cette session de l'Assemblée générale, qui sont la prospérité, la sécurité et le progrès de l'humanité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je tiens à exprimer ma reconnaissance au Ministre des Affaires étrangères de la République socialiste d'Ukraine, qui a bien voulu suivre la procédure que nous avons adoptée hier en ce qui concerne les félicitations. J'espère que d'autres suivront son exemple.

M. SHAMUYARIRA (Zimbabwe) (interprétation de l'anglais) : Pour commencer, je voudrais vous dire, Monsieur le Président, combien ma délégation est satisfaite et heureuse de vous voir élu à la présidence de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale. L'unanimité de cette décision s'explique non seulement par votre carrière remarquable de ministre des affaires étrangères et de représentant permanent de votre pays auprès des Nations Unies, mais également par le prestige dont jouit votre pays, le Nigéria, dont l'Afrique est si fière.

Le Président sortant de l'Assemblée générale, M. Dante Caputo, de l'Argentine, s'est acquitté de manière remarquable de ses responsabilités au cours d'une année mouvementée et difficile. Nous lui en sommes reconnaissants.

Notre Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, a été à la tête de notre organisation pendant certaines de ses années les plus difficiles, mais aussi certaines de ses années les plus productives et les plus riches en succès. Le tour favorable que les Nations Unies ont pris sous son mandat doit beaucoup à ses talents de dirigeant et nous tenons à l'assurer de notre confiance constante.

Au cours de cette session, l'Assemblée générale doit se pencher tout particulièrement sur les problèmes qui affectent l'économie mondiale. Les vents nouveaux qui ont suscité un tel enthousiasme dans les relations politiques internationales ne se sont pas du tout fait sentir dans le domaine crucial des relations économiques internationales. L'évolution de l'économie mondiale reste déterminée par un cercle restreint de nations riches et puissantes, pour lesquelles l'opportunisme à courte vue et les exigences des économies nationales individuelles l'ont trop souvent emporté sur les mesures qu'exigeait l'assainissement de l'économie mondiale, dont tous les Etats auraient profité à la longue. Il en a résulté pour les petits pays l'effondrement des prix des produits de base et, partant, des termes de l'échange extrêmement préjudiciables de sorte que le volume et la qualité du produit requis pour acheter au Nord la même quantité de produits manufacturés sont plusieurs fois supérieurs à ce qu'ils étaient il y a quelques années encore. En outre, les emprunts que doivent contracter les pays en développement, associés à des taux d'intérêt élevés, ont fait de la dette une charge débilante pour ces pays, qui se traduit par un transfert inversé des ressources du Sud vers le Nord de près de 50 milliards de dollars par an, selon les calculs des institutions financières internationales. Cinquante milliards de dollars, c'est une somme considérable à devoir annuellement, et on nous indique que

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

les pays en développement continuent à voir leurs ressources partir vers les pays développés.

Comment pouvons-nous, en toute conscience, parler d'une époque plus douce et bienveillante tout en tolérant que ces ressources considérables continuent d'être accordées par les pauvres et les affamés aux riches et aux puissants?

Nous nous félicitons de l'évolution positive de la vie politique internationale et nous estimons que tous les peuples doivent disposer de leurs droits politiques et civils. Cependant, nous sommes obligés de reconnaître que ces droits ne suffisent pas. Les hommes ont également des droits économiques et sociaux : le droit à la santé, le droit à l'alimentation et au logement et, avant tout, le droit à un niveau de vie convenable. Personne ne devrait subir les conséquences de l'analphabétisme et de la pauvreté. Les droits de l'homme constituent un tout dont les éléments se renforcent mutuellement et le refus de l'un de ces droits affecte l'ensemble. Celui qui est pauvre, malade ou analphabète vit autant dans la gêne que celui à qui l'on refuse la liberté individuelle ou le droit de parole. C'est la totalité qui compte car, au-delà de la promotion sélective et parfois cynique de tel ou tel droit, il s'agit de la raison même de l'existence : avoir le droit à une vie convenable et constructive. Toute tentative qui est faite pour détacher ces droits les uns des autres, pour les compartimenter ou pour en défendre un au détriment d'un autre sème la confusion et ouvre la voie à de vaines récriminations.

Tous les Etats représentés à l'Assemblée devraient souscrire à cette idée et chercher à réaliser l'objectif que constitue une existence normale et convenable pour tous les êtres humains. La recherche d'un assainissement de l'économie mondiale, de la croissance et du développement des pays plus pauvres et des termes de l'échange plus équitables entre le Nord et le Sud est en fait une lutte pour les droits de l'homme et pour le droit des peuples à une existence convenable.*

Dans notre monde interdépendant, cette lutte doit faire l'objet d'une démarche concertée, notamment par un recours plus fréquent à des mécanismes multilatéraux élaborés par tous les Etats. Les nations doivent agir ensemble pour trouver une solution aux problèmes mondiaux et interdépendants de l'économie mondiale, comme les prix faibles des produits de base, les taux d'intérêt élevés et un endettement

* M. Vraalsen (Norvège), Vice-Président, assume la présidence.

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

extérieur aigu. La politique d'inclusion qui semble gagner du terrain dans les relations politiques internationales, particulièrement chez les grandes puissances, qui se déclarent prêtes à jouer un plus grand rôle dans la maîtrise des affaires internationales au niveau des Nations Unies, devrait également trouver son expression dans les relations économiques internationales.

L'initiative prise par les pays en développement de prier l'Assemblée de convoquer une session extraordinaire, en avril 1990, sur la coopération économique, en particulier pour assurer la reprise de la croissance et du développement des pays en développement, est tout à fait opportune. Cette session extraordinaire devrait être consacrée particulièrement à la nécessité de relancer le dialogue Nord-Sud, qui ne progresse plus, et à la maîtrise de l'économie mondiale. Je suis heureux de constater qu'au cours du récent sommet de Belgrade, le Mouvement des pays non alignés a approuvé cette proposition et que tous les Etats membres du Mouvement coopéreront dans cette entreprise. A l'heure où des blocs économiques puissants se forment en Amérique du Nord et en Europe et où l'Est et l'Ouest se rapprochent sur bien des plans, il est indispensable que les pays en développement ne soient pas exclus des discussions et des mécanismes qui affecteront l'avenir des relations économiques et politiques internationales. Nous constatons également que l'on est sur le point d'élaborer la stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie internationale pour le développement. Nous tenons à souligner combien sont liés à nos yeux ce processus et la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la coopération économique qui aura lieu l'année prochaine et dont j'ai déjà parlé.

A la suite de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1986 sur la situation économique critique en Afrique, l'Assemblée avait adopté le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (1986-1990). Ce programme représentait un accord passé entre les pays africains et la communauté internationale, particulièrement pour les pays donateurs. Les pays africains devaient prendre des mesures afin de relever leurs économies par le biais de programmes d'ajustement structurel - ce qu'ils ont fait, en payant parfois chèrement le prix sur les plans social et politique - et la communauté internationale avait entrepris de créer un environnement international susceptible de mener au redressement de l'Afrique en facilitant l'augmentation des prix des produits de base et des flux de ressources vers le continent. L'examen à

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

mi-parcours de l'application du Programme, annexé à dans la résolution 43/27 de 1988, indique clairement que la communauté internationale n'a pas respecté sa part du marché alors que les Etats africains ont fait les ajustements que l'on attendait d'eux. Je voudrais citer ici M. Michael Manley, le Premier Ministre de la Jamaïque, qui a dit récemment : "Nous avons fait tout ce qu'on nous avait demandé. Mais qu'a fait l'autre côté?". Les prix des produits de base ont continué à chuter et les flux de ressources vers l'Afrique n'ont pas augmenté sensiblement. Devant les sacrifices que les pays africains ont consentis pour respecter leur part du marché, il est important que le Programme produise des résultats. Comme le Programme, qui ne durera que jusqu'en 1990, ne sera analysé qu'en 1991, il est important qu'il soit prolongé jusqu'à l'examen final et nous espérons qu'une décision sera prise en ce sens au cours de cette session.

Les problèmes de l'environnement affectent toute notre planète, qui est notre demeure commune, et beaucoup d'orateurs ont parlé de ce sujet important. Depuis l'appauvrissement de la couche d'ozone jusqu'à la pollution de l'atmosphère et des rivières, nous subissons tous la dégradation de l'environnement.

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

Le réchauffement global du climat affecte tous les pays d'Europe, du continent américain, de l'Afrique, de partout. Pour nous en Afrique, le problème de l'environnement est important car, comme l'a dit un délégué, les déserts gagnent du terrain. Nous avons entendu de nombreuses délégations parler de leurs terres fertiles envahies par le désert. Nous avons aussi un problème connexe, celui du déversement des déchets nucléaires et toxiques qui a fait l'objet de résolutions de la part de l'Organisation de l'unité africaine, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et de l'Assemblée générale elle-même l'an dernier. Il faut montrer un plus grand sens des responsabilités dans la manière dont le monde utilise ses ressources naturelles et dispose des déchets dangereux de ses usines. L'année dernière, vous aurez lu dans la presse qu'il y avait eu des cas de décharges très dangereuses de déchets dans certains pays africains, qui ont été fort justement condamnées par l'OUA et d'autres instances internationales. Voilà pourquoi nous accueillons favorablement l'intention d'organiser une conférence internationale spéciale sur l'environnement en 1992.

Nous savons également que trop souvent ce sont les faibles qui payent pour les péchés des forts, ne serait-ce que parce qu'il est beaucoup plus difficile d'imposer un contrôle aux forts. Il est important que le fardeau qu'exige la protection de l'environnement soit partagé judicieusement selon l'usage des ressources, des déchets et des besoins. Et notamment, il est indispensable que l'on ne dresse pas de nouveaux obstacles sur la voie du progrès économique des pays en développement qui portent déjà le poids déséquilibré des injustices de l'ordre économique international actuel, ainsi que de l'abus et du mauvais usage de l'environnement international.

Le respect du droit des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance n'est pas seulement juste, il est également de bonne politique et nécessaire à la réalisation et au maintien de la paix globale. L'Assemblée générale a nettement reconnu ce fait en adoptant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux en décembre 1960. Pourtant, aujourd'hui, près de 30 ans plus tard, le colonialisme est encore très présent. Là aussi, c'est une réalité pratique de notre époque. Le droit des peuples à décider de leur propre destin est refusé, non seulement dans les cas très connus de l'Afrique australe, de la Palestine, et du Moyen-Orient en général, mais également dans les pays du Pacifique, dans le bassin des Caraïbes et ailleurs.

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

Cependant, pour l'Organisation, la question principale cette année est la décolonisation de la Namibie. Il est juste que ce soit ainsi. La naissance d'une nouvelle nation est un événement de grande importance dans les affaires internationales. Mais lorsque les Nations Unies sont l'intermédiaire désigné, l'événement prend encore plus d'importance pour nous tous. Nous sommes à la dernière étape de l'application du plan d'indépendance de la Namibie. On a déjà gagné beaucoup de terrain et on a déjà beaucoup parlé de ce phénomène dans les discours que nous avons entendus ces deux dernières semaines. Mais il reste encore beaucoup à faire dans les quatre semaines et demie qui nous restent. Pretoria et ses fonctionnaires en Namibie continuent à refuser d'appliquer pleinement la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité; la structure de commandement des forces d'armée du Sud-Ouest africain n'a pas été démantelée; la prétendue dispersion du Koevoet le 30 septembre s'est révélée être illusoire; les lois restrictives, notamment la loi AG-23, continuent d'entraver la liberté de réunion; et l'immatriculation, les proclamations électorales sur l'Assemblée constituante laissent beaucoup à désirer. Ces proclamations ne datent que de la semaine dernière et on continue de recevoir des renseignements sur la teneur exacte de ce qui a été convenu. Il y a eu certaines améliorations, certains changements ont été enregistrés et nous en félicitons le Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT) mais il faut rester vigilant et veiller à ce que, dans les quatre semaines et demie qui restent, rien ne soit fait pour renverser la vapeur. L'intimidation des adhérents de la SWAPO par la DTA et les forces de police du Sud-Ouest africain est signalée de manière régulière. En fait, si on lit les journaux, on y parle très souvent d'attaques contre les hommes et les adhérents de la SWAPO sous les yeux de la police qui se contente parfois de se croiser les bras. On rapporte que les unités de police du GANUPT sont poussées à bout et que des assassinats ont été réellement commis contre des dirigeants de la SWAPO.

Alors, bien que nous en soyons à la dernière étape, une situation grave persiste quant aux événements de Namibie et il est important que nous nous tenions tous sur nos gardes et restions vigilants. Au seuil de ces dernières semaines de la campagne électorale, le désespoir des forces anti-SWAPO en Namibie se manifeste quotidiennement. Il est donc important que l'on agisse d'urgence pour renforcer les unités de police du GANUPT et aussi pour augmenter le nombre de surveillants des élections. Nous sommes très heureux qu'un certain nombre d'Etats ici

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

représentés aient accepté d'envoyer des observateurs, des surveillants et des invités en Namibie au cours des prochaines semaines pour suivre les événements. Plus il y aura d'observateurs et de personnel dans ce pays, mieux cela vaudra. Nous nous félicitons des efforts que font de nombreux Etats dans le monde entier.

Entre-temps, les Nations Unies doivent préparer des plans bien conçus pour la Namibie d'après les élections, en présumant que l'élection se déroule de manière satisfaisante. Car, sans aucun doute, en tant qu'autorité de décolonisation, les Nations Unies ont une responsabilité permanente d'assurer le succès de l'indépendance de la Namibie. Une bonne mère n'accouche pas pour abandonner aussitôt son bébé. La présente session de l'Assemblée générale doit veiller à ce que les Nations Unies se préparent à être une bonne mère. Ma délégation est prête à contribuer au processus de précision du rôle des Nations Unies pendant la période de transition qui suivra les élections et de l'élaboration d'une responsabilité permanente des Nations Unies afin d'assurer le succès de l'indépendance de la Namibie. Ce sont là des tâches urgentes qui exigent notre attention immédiate. Tous les efforts ont été faits pour attirer l'attention du Secrétaire général des Nations Unies et des Nations Unies en général sur ces questions, et notamment sur la question de convoquer l'Assemblée après les élections. Quel que soit le gagnant des élections, on ne sait pas encore comment l'Assemblée sera convoquée et comment elle rédigera la constitution qui mènera à l'indépendance. Nous serions heureux si les Nations Unies restaient saisies de ces problèmes et continuaient à proposer des solutions jusqu'au moment même de l'indépendance.

En Afrique du Sud, l'apartheid, cause profonde de tous les problèmes en Afrique australe, continue d'être fermement établi. L'état d'urgence persiste; Mandela et les autres prisonniers politiques restent en prison; les mouvements de libération et les mouvements démocratiques de masse restent interdits; le Group Areas Act et d'autres actes législatifs odieux restent en vigueur dans le régime d'apartheid.

Voilà la situation en Afrique du Sud elle-même. Le Président de Klerk parle de réforme mais jusqu'à présent, il n'y a rien de plus. Il est important d'insister auprès du régime de Pretoria pour qu'il passe de la rhétorique à l'action concrète. Les mouvements de libération sont prêts à négocier sérieusement avec le Président de Klerk. Ils ont formulé un programme de négociation novateur qui a été

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

adopté par le Comité spécial de l'OUA sur l'Afrique australe à Harare le 21 août 1989, de même que par le neuvième sommet de la Conférence des pays non alignés à Belgrade. Il appartient à l'Afrique du Sud d'en profiter. Il y a là un rameau d'olivier offert par le Mouvement de libération. Il contient un certain nombre de mesures propres à inspirer la confiance nécessaire avant que les négociations ne commencent et énonce les droits fondamentaux de l'homme qui devraient guider l'élaboration d'une nouvelle constitution pour l'Afrique du Sud de l'avenir. Il est bien évident que les négociations, ou toute forme de dialogue, ne sauraient avoir lieu tant que les dirigeants sont en prison ou que les restrictions actuelles, émanant de l'Etat d'urgence n'ont pas été levées. La communauté internationale a chaleureusement salué cette importante initiative en faveur de la paix prise par les mouvements de libération dont je viens de parler. Mais jusqu'à présent, Pretoria n'a pas réagi.

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

On nous dit que certains des sept leaders qui sont actuellement en prison seront remis en liberté tôt ou tard. Cela pourrait bien être une mesure palliative, mais ce qu'il nous faut, c'est un décret constitutionnel complet et entier qui pourrait créer des conditions de paix qui rendraient possibles de vraies négociations sur l'avenir d'une Afrique du Sud indépendante.

Tant que Pretoria n'aura pas démantelé l'apartheid, il est important que la communauté internationale intensifie ses pressions et accroisse ses sanctions à son encontre. C'est bien connu : on sait que Pretoria ne parle de réforme que sous la pression des sanctions internationales et celle des forces de libération et autres forces démocratiques en Afrique du Sud. Il est indubitable que les sanctions sont efficaces et continueront de l'être. Elles ont gravement endommagé l'économie sud-africaine, comme l'a admis le porte-parole économique du régime. Par conséquent, de nouvelles sanctions auront pour effet d'augmenter encore la pression sur le régime. La potion fait lentement son effet. Nous demandons aux amis de Pretoria qui s'opposent aux sanctions de se joindre au reste de la communauté internationale pour exercer une pression significative sur Pretoria en appliquant les sanctions et en appuyant le mouvement de libération.

A la communauté bancaire internationale, nous disons que 1990 sera une année charnière pour le régime de l'apartheid, car il sera alors tenu de rééchelonner sa dette. Cela n'est pas un droit automatique pour le régime raciste; que cela soit une faveur accordée comme un encouragement à des changements réels en Afrique du Sud. L'enchaînement des événements fait que ce rééchelonnement est un levier particulièrement puissant en faveur d'un changement politique positif en Afrique du Sud. Nous demandons instamment aux banques de l'utiliser. Nous leur avons fourni des renseignements suffisants pour leur permettre de comprendre clairement les choix qui s'offrent à elles.

Ailleurs en Afrique australe, des efforts régionaux ont été entrepris pour rétablir la paix en Angola et au Mozambique. L'Assemblée a déjà entendu les discours des ministres des affaires étrangères de ces deux pays et qui contenaient des détails sur ces mesures. Le Zimbabwe lance un appel aux parties de l'extérieur pour qu'elles cessent d'appuyer les éléments rebelles au Mozambique et en Angola, surtout l'UNITA en Angola, qui ont nui au processus de réconciliation. Nous sommes à la recherche de solutions africaines aux problèmes africains. L'Organisation de l'unité africaine (OUA), le Mouvement des pays non alignés et les Nations Unies peuvent apporter leur aide sur demande et si nécessaire, mais nous leur demandons de donner une chance à ces initiatives.

M. Shamuvarira (Zimbabwe)

Nous recherchons également des efforts de paix pour le différend qui oppose la Mauritanie et le Sénégal, pour la situation au Soudan et en Ethiopie. Des solutions africaines, mises en oeuvre par l'OUA, ont commencé à être appliquées dans ces situations et nous demandons à nouveau aux parties de l'extérieur de s'abstenir de toute intervention dans les processus de réconciliation en cours. Nous sommes confiants que les initiatives prises par l'Organisation de l'unité africaine, si elles ont le temps de s'épanouir, apporteront des solutions et rendront la paix aux trois régions que je viens de mentionner.

Nous souhaitons vivement également voir l'indépendance du Sahara occidental consolidée rapidement et fermement. Les efforts du Secrétaire général pour réaliser une paix permanente au Sahara occidental méritent tous nos éloges, de même que nous nous félicitons des réunions qui ont eu lieu entre le Roi du Maroc et le Front Polisario. Nous espérons que ces efforts se poursuivront.

Le déni au peuple palestinien de son droit à l'autodétermination est une plaie béante dans les relations internationales. Nous déplorons les méthodes maladroites utilisées par les forces d'occupation contre la nation palestinienne affligée et héroïque. Nous réitérons notre conviction que seule une conférence internationale de paix sous les auspices des Nations Unies avec l'Organisation de libération de la Palestine comme partenaire égal, et consacrée à tous les aspects de la crise du Moyen-Orient, peut apporter la paix à la région. La proclamation de l'Etat palestinien l'année dernière est un événement important dans ce domaine. Nous félicitons à nouveau l'OLP de son initiative et nous sommes heureux que plus de 85 pays aient déjà reconnu l'Etat palestinien. Profitant de cette position de force, les dirigeants palestiniens devraient pouvoir entreprendre des négociations avec les grandes puissances, les petites puissances et d'autres parties de la région qui se sont saisies du problème de Palestine. L'indépendance de la Palestine n'a que trop tardé. Nous voudrions que les Palestiniens viennent prendre leur place de citoyens égaux auprès des peuples d'autres nations.

En Amérique centrale, nous saluons la décision de disperser les contras et les élections prévues au Nicaragua, qui seront surveillées par l'Organisation des Etats américains, les Nations Unies et bien d'autres observateurs internationaux. Nous sommes également heureux que le dialogue ait repris entre le Gouvernement d'El Salvador et le Front de libération nationale Farabundo Martí pour restaurer la paix en El Salvador. Nous demandons instamment aux deux parties de faire preuve de souplesse pour qu'une solution à leur conflit soit trouvée. La seule chose que

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

nous, de l'extérieur, puissions une fois de plus leur demander, en ce qui concerne la situation en Amérique centrale, c'est de prier instamment les pays extérieurs au conflit de ne pas s'ingérer dans le processus en cours. Les efforts déployés par les dirigeants des pays d'Amérique centrale pour se rapprocher et pour élaborer des plans qui leur permettraient de jouir de leur droit à l'autodétermination, de connaître la plénitude des droits de l'homme et de rendre la paix à leur territoire sont des plus louables, à condition seulement que les éléments extérieurs ne fassent pas preuve d'ingérence. A cet égard, le principal instigateur des problèmes survenus en Amérique centrale, ce sont, bien entendu, les Etats-Unis, qui continuent de pêcher en eaux troubles en Amérique latine.

En ce qui concerne l'Afghanistan, nous prions encore une fois toutes les parties extérieures de cesser de fournir des armes aux adversaires et nous demandons au peuple afghan de négocier pour mettre fin à la guerre civile dans un esprit de réconciliation nationale. Nous sommes heureux de noter le départ des forces soviétiques et nous prenons note avec plaisir de la confiance et du patriotisme que ce geste a apportés au peuple afghan lui-même. Nous espérons que tôt ou tard une shura - assemblée - sera convoquée, qui rendra possible pour les Afghans de l'intérieur et de l'extérieur de se rassembler pour résoudre leurs problèmes. Nous sommes convaincus que tous les Afghans peuvent résoudre leurs problèmes pacifiquement par la shura, leur assemblée traditionnelle, qui s'est réunie régulièrement au cours des 300 ou 400 dernières années.

En ce qui concerne la question du Kampuchea, nous nous félicitons du retrait des forces vietnamiennes et nous engageons les parties intéressées à négocier leurs divergences pour parvenir à une solution acceptable. Nous avons été déçus par l'échec de la Conférence de Paris. C'est également avec déception que nous avons appris que les délégations du Viet Nam et de Phnom Penh à la Conférence se sont refusées à accepter le mécanisme international qui leur avait été proposé : une force de maintien de la paix des Nations Unies. Nous leur avons dit clairement et nous le répétons encore, que pour nous il est impossible de désarmer les forces rivales, d'instaurer la paix au Cambodge et d'y tenir des élections sans la participation active des Nations Unies. Les Nations Unies ont accumulé une grande expérience des forces de maintien de la paix partout dans le monde et, à notre avis, c'est la seule organisation en mesure d'apporter une aide au processus d'instauration et de maintien de la paix.

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

En ce qui concerne la péninsule coréenne, c'est au peuple coréen selon nous, qu'il convient de négocier la réunification sans ingérence extérieure. Nous demandons instamment que cessent les manoeuvres militaires de forces étrangères qui ont souvent lieu dans la péninsule ou les eaux limitrophes.

Pour ce qui est de Chypre, nous invitons une fois de plus les deux parties à coopérer avec le Secrétaire général afin de trouver une solution durable. Nous nous félicitons de la réunion qui s'est tenue grâce aux bons offices du Secrétaire général entre le Président de Chypre et le représentant des Chypriotes turcs. A nouveau, nous demandons aux puissances extérieures de cesser de s'ingérer dans les affaires intérieures de Chypre.

A Belgrade, les dirigeants des pays membres du Mouvement des non-alignés ont demandé le droit à l'autodétermination pour les dernières colonies, à savoir la Nouvelle-Calédonie, les Malvinas, Diego Garcia, Mayotte et une douzaine d'autres territoires dispersés à travers le globe. La quarante-troisième session de l'Assemblée générale avait été l'occasion de proclamer la Décennie pour l'élimination du système rétrograde du colonialisme. Nous renouvelons cet appel du haut de la tribune.

Comme le font apparaître les problèmes que je viens d'évoquer, nous ne sommes pas encore arrivés à la Terre promise, malgré la nouvelle détente. Il reste beaucoup à faire et, à cet égard, les Nations Unies doivent jouer un rôle important. Voilà pourquoi nous nous félicitons des déclarations faites de cette tribune par les grandes puissances réaffirmant leur foi dans l'Organisation des Nations Unies. Ces jours de changement sont aussi une période d'incertitude; une période de chances à saisir mais aussi de danger. Dans une telle période, il est plus indispensable que jamais de recourir à l'Organisation et à ses institutions et de les respecter.

Dans cette perspective, animés du désir de renforcer la paix et la primauté du droit et d'amener les relations internationales à l'âge de la raison que les pays non alignés ont convoqué à La Haye, du 26 au 30 juin 1989, une Conférence sur la paix et la primauté du droit dans les affaires internationales. Nous sommes heureux que la Conférence ait attiré d'aussi nombreux participants, y compris des pays importants qui ne sont pas membres du Mouvement des pays non alignés. La Conférence a fait date dans la lutte pour donner à la primauté du droit et à la

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

Cour internationale le rôle central qui doit être le leur dans le règlement des conflits et la gestion des relations internationales. Une importante initiative a été prise à l'occasion de cette conférence tendant à ce que l'Assemblée générale, à la présente session, proclame les années 1990-1999 Décennie du droit international, qui serait couronnée par une troisième conférence de la paix à La Haye. C'est là une mesure concrète qui peut être prise à la présente session de l'Assemblée générale pour servir la cause de la paix et de la justice. Nous demandons instamment à tous les Etats Membres d'appuyer cette noble initiative des pays non alignés. D'après mes informations, une proposition concrète a déjà été soumise par le Comité des Six, qui fait actuellement l'objet d'un débat.

Enfin, et ce n'est pas négligeable, il y a la grande question du désarmement nucléaire, que je n'ai pas évoquée longuement dans mon intervention. Nous avons tous eu l'occasion de saluer la signature du Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée (Traité FNI) en 1987. C'est une mesure vraiment importante et qui va dans le bon sens, mais ce qui reste à accomplir est encore plus difficile. Le Traité FNI est en quelque sorte la partie émergée de l'iceberg. Les grandes puissances en la matière ont une responsabilité singulière. En tant que détentrices des plus grands arsenaux d'armes nucléaires, chimiques et autres armes de destruction massive, elles ont le devoir de donner l'exemple sur la voie du désarmement.

Les pays du Mouvement des non-alignés et de l'Organisation de l'unité africaine, bien sûr revendiquent le mérite d'avoir, lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale convoquée l'année dernière pour discuter de la question du désarmement, abondamment et clairement expliqué leur position. Ils ont souligné les risques de guerre qui sont nombreux sur la route du désarmement et sont heureux que cet appel ait été entendu dans certaines sphères.

Aujourd'hui, le monde connaît toujours bien des problèmes mais, en 1989, la possibilité est offerte d'en régler quelques-uns. L'histoire nous jugera avec sévérité si nous laissons passer cette chance.

La séance est levée à 12 h 45.